

**Assemblée générale**

Distr. générale
17 janvier 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 156 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission d'administration
intérimaire des Nations Unies au Kosovo****Budget de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses de planification et activités d'appui à la mission	6
C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	10
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	10
II. Ressources financières	30
A. Vue d'ensemble	30
B. Gains d'efficacité	31
C. Taux de vacance de postes	31
D. Formation	32
E. Projets à effet rapide	33
III. Analyse des variations	34
IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre	37



V. État récapitulatif de la suite donnée aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.	38
A. Assemblée générale	38
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	39
C. Comité des commissaires aux comptes	47
D. Bureau des services de contrôle interne	47
Annexes	
I. Définitions	49
II. Organigrammes	51
Carte.	53

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, dont le montant s'élève à 44 953 100 dollars.

Au cours de l'exercice, la Mission continuera d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux. Le renforcement et la consolidation de la paix ainsi que de la sécurité et de la stabilité au Kosovo et dans la région, la réalisation du mandat que lui confère expressément la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, et le soutien et la rationalisation des efforts déployés conjointement avec les partenaires internationaux opérant sur le terrain, en application de la résolution 1244 (1999), y compris l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, seront les objectifs stratégiques de la Mission. Les conditions dans lesquelles la Mission se déroulera au cours de l'exercice 2013/14 devraient continuer d'évoluer en termes de modalités de travail avec les autorités locales, d'activités prévues et d'effectifs déployés par d'autres acteurs internationaux opérant dans le cadre du même mandat général.

Le budget de 2013/14 s'élève à 44 953 100 dollars, soit une diminution de 4,3 % (2 090 900 dollars) par rapport au budget de 2012/13. La diminution des crédits demandés pour le personnel civil – de 1 811 300 dollars, soit 4,9 % – est principalement due à la réduction globale de 27 postes et de 1 emploi de temporaire. La diminution des crédits demandés pour financer les dépenses opérationnelles – de 172 000 dollars, soit 1,9 % – tient essentiellement à une réduction des dépenses au titre des voyages, au fait qu'aucun véhicule n'a été acheté et à la baisse des dépenses au titre des installations et des infrastructures. Cette diminution générale a été en partie contrebalancée par la nécessité de prévoir un crédit au titre des projets à effet rapide et par l'augmentation des dépenses au titre des services informatiques.

Dans le projet de budget, il est prévu de remanier les effectifs des structures de sécurité et d'appui, ce qui doit se traduire par une réduction générale de 34 postes d'agent recruté sur le plan international et d'un emploi de temporaire recruté sur le plan national, établie sur la base d'un examen global, ainsi que pour aligner le nombre de membres du personnel d'appui sur celui des membres du personnel des services organiques, augmenter la proportion d'agents recrutés sur le plan national et tenir compte des remaniements opérés afin de permettre une prestation de services plus centralisée et efficace.

Le budget prévoit également la création de quatre postes d'agent recruté sur le plan international et de trois postes d'agent recruté sur le plan national au sein des bureaux de liaison pour l'état de droit et de Mitrovica, afin de renforcer la prestation de services techniques, notamment dans les domaines de la réconciliation intercommunautaire, de l'état de droit et des droits de l'homme.

Le budget prévoit le déploiement de 8 observateurs militaires, de 8 agents de la Police des Nations Unies, de 132 agents recrutés sur le plan international, de 214 agents recrutés sur le plan national et de 28 Volontaires des Nations Unies.

Le budget prévoit le déploiement de 8 observateurs militaires, de 8 agents de la Police des Nations Unies, de 132 agents recrutés sur le plan international, de 214 agents recrutés sur le plan national et de 28 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2012/13 et l'objectif de la MINUK est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante organique et composante Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2011/12)	Montant alloué (2012/13)	Dépenses prévues (2013/14)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	594,2	740,0	713,4	(26,6)	(3,6)
Personnel civil	37 440,7	37 326,1	35 514,8	(1 811,3)	(4,9)
Dépenses opérationnelles	8 553,0	8 896,9	8 724,9	(172,0)	(1,9)
Montant brut	46 587,9	46 963,0	44 953,1	(2 009,9)	(4,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	4 427,3	3 767,5	3 966,6	199,1	5,3
Montant net	42 160,6	43 195,5	40 986,5	(2 209,0)	(5,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Montant total	46 587,9	46 963,0	44 953,1	(2 009,9)	(4,3)

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Police des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Postes de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Total
Direction exécutive et administration							
Effectif approuvé 2012/13	—	—	20	10	—	4	34
Effectif proposé 2013/14	—	—	20	10	—	4	34
Composantes							
Composante organique							
Effectif approuvé 2012/13	8	8	55	56	—	14	141
Effectif proposé 2013/14	8	8	59	59	—	14	148

Appui							
Effectif approuvé 2012/13	–	–	87	145	1	10	243
Effectif proposé 2013/14	–	–	53	145	–	10	208
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Postes de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Total							
Effectif autorisé 2012/13	8	8	162	211	1	28	418
Effectif proposé 2013/14	8	8	132	214	–	28	390
Variation nette	–	–	(30)	3	(1)	–	(28)

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante organique et composante appui), sur la base du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2012/13, y compris les reclassements de postes, est analysée au niveau de chaque composante.
5. La MINUK est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui veille à ce que la présence civile internationale suive une approche coordonnée. Il assure également la coordination des activités avec le Chef de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui assume l'entière responsabilité opérationnelle du domaine de l'état de droit. EULEX a été déployée en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et opère sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies.

B. Hypothèses de planification et activités d'appui à la mission

6. Le renforcement et la consolidation de la paix ainsi que de la sécurité et de la stabilité au Kosovo et dans la région, la réalisation du mandat que lui confère expressément la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, et le soutien et la rationalisation des efforts déployés conjointement avec les partenaires internationaux opérant sur le terrain, en application de la résolution 1244 (1999), y compris l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), demeurent les objectifs stratégiques de la Mission.
7. La Mission continuera de s'attacher à ces priorités. À cette fin, elle continuera à suivre et faciliter le règlement des questions liées à la réconciliation des communautés au Kosovo et à en rendre compte; à appuyer les échanges entre Belgrade et Pristina, y compris le dialogue facilité par l'Union européenne; à aider à assurer le retour des réfugiés et des personnes déplacées; à déterminer le sort des personnes portées disparues et à protéger le patrimoine culturel et religieux; à

faciliter, au besoin, la participation du Kosovo aux initiatives régionales et internationales; à honorer les obligations de signataire de traités et d'accords qui lui sont reconnues en droit, jusqu'à ce que toutes les parties en décident autrement, et à s'acquitter des tâches d'administration, de liaison avec les communautés et de médiation requises dans le nord de Mitrovica, en attendant que les parties s'entendent sur une solution politique.

8. La présence sur le terrain de la MINUK continuera d'assurer une liaison essentielle avec les institutions compétentes du Kosovo au niveau local et les communautés minoritaires, dans le but de favoriser la réconciliation entre les communautés et entre celles-ci et les autorités ou acteurs concernés. La Mission suivra les progrès accomplis pour faciliter l'accès aux services et aux institutions des communautés minoritaires. Elle surveillera de près la situation en matière de sécurité prévalant dans les zones de retour et fera la liaison avec les organismes chargés de l'application de la loi, EULEX et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) afin d'assurer un suivi approprié. La Mission procédera également à la cartographie et au profilage des zones peuplées de minorités, des sites de retour et des centres d'aide sociale aux personnes déplacées, et recueillera les idées des collectivités pour identifier d'éventuelles mesures correctives à prendre. Sur le terrain, la Mission surveillera et participera également aux travaux des conseils municipaux pour la sécurité communautaire et assurera le suivi des décisions prises et des préoccupations soulevées par la police du Kosovo et d'autres autorités. Elle jouera, en particulier, un rôle de médiation et de facilitation dans des situations concernant les moyens de subsistance, la liberté de circulation, les droits de propriété, l'éducation, les soins médicaux, l'emploi, les services publics et l'état civil des communautés de minorités et de rapatriés. Les rapports et les analyses que consacre la Mission à la promotion des retours durables sous-tendent les activités entreprises par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR) et l'équipe des Nations Unies pour le Kosovo afin d'améliorer la situation des personnes déplacées et des communautés minoritaires au Kosovo.

9. Dans la région de Mitrovica, la Mission continuera de promouvoir la réconciliation et la coopération entre toutes les communautés, parties prenantes et organisations internationales, et de jouer un rôle administratif et exécutif dans le nord de Mitrovica jusqu'à ce que des solutions viables soient trouvées. Elle continuera de s'attacher à ces priorités lors de réunions régulières qu'elle tiendra avec tous les acteurs nationaux et internationaux afin de permettre la détection précoce de motifs potentiels de crise et l'échange d'informations sur des questions de sécurité avec les secteurs concernés de la KFOR et d'EULEX, ainsi que de faciliter les activités entreprises par toutes les organisations internationales présentes dans le nord du Kosovo avec les autorités municipales et autres parties prenantes dans la région. La Mission fera rapport sur des questions communautaires dans le cadre de visites régulières effectuées dans des zones peuplées de minorités afin d'y examiner des questions d'intérêt avec les dirigeants communautaires et d'autres acteurs locaux; elle favorisera le règlement de litiges qui opposent des communautés à l'échelle locale, au sujet notamment de l'exécution des projets, et assurera la liaison entre les donateurs et les bénéficiaires dans la région. La Mission facilitera les contacts et la coopération entre les responsables municipaux serbes du Kosovo et les représentants de la communauté albanaise du Kosovo et d'autres collectivités vivant dans la région. Elle aidera également les bureaux communautaires municipaux à communiquer avec EULEX, la KFOR, l'équipe des

Nations Unies au Kosovo et les organisations de la société civile, et les organisations de la société civile à mener des activités conjointes – portant notamment sur les retours – avec les institutions du nord et du sud de la rivière Ibar.

10. L'environnement dans lequel la Mission opérera en 2013/14 devrait continuer à évoluer et à entraîner de nouveaux défis au titre de la mise en œuvre de son mandat. La fin de l'indépendance supervisée du Kosovo, déclarée, le 10 septembre 2012, par le Groupe de pilotage international, qui est composé de représentants d'États ayant reconnu l'indépendance du Kosovo, a conduit à la fermeture du Bureau civil international. Les acteurs internationaux opérant dans le cadre du même mandat général, notamment EULEX, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la KFOR, devraient encore réduire leurs effectifs déployés et leurs fonctions et activités opérationnelles. Au vu de cette évolution, la MINUK serait appelée à combler certaines lacunes, notamment dans les domaines de la surveillance, de l'évaluation stratégique et de la facilitation. Dans ce contexte, la MINUK doit être prête à s'acquitter de certaines tâches clefs malgré une diminution des ressources provenant des titulaires de mandats internationaux présents sur le terrain.

11. Dans le domaine de la confiance à l'échelle des communautés, le rôle de la Mission serait considérablement renforcé par la création de fonds pour des projets à effet rapide. Ces projets, établis à partir d'une évaluation des besoins, serviraient notamment à mobiliser des ressources consacrées : a) à la coopération intercommunale et interethnique; b) aux services de base nécessaires au niveau communautaire pour promouvoir la coopération et la réconciliation entre les communautés; et c) à la situation économique ou environnementale au niveau local. Les projets à effet rapide renforceront le rôle de la MINUK au niveau des communautés et contribueront à la réconciliation dans les zones ethniquement mixtes et parmi les communautés du nord (majoritairement serbes) et du sud (majoritairement albanaises) de la rivière Ibar. Les projets cibleront les questions économiques, culturelles et environnementales, ainsi que la coopération intercommunautaire et intercommunale. Un engagement plus dynamique au niveau communautaire contribuera à créer un environnement qui permettra de progresser davantage dans la voie du dialogue facilité par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina. Soutenus par la MINUK, les projets à effet rapide cibleront des communautés spécifiques, en mettant à profit l'avantage comparatif qu'a la Mission de pouvoir accéder à toutes les communautés, y compris dans le nord, où la présence d'autres acteurs internationaux est limitée. La MINUK coordonnera la mise en œuvre des projets avec d'autres partenaires pour en assurer les synergies.

12. Après un examen exhaustif des lignes d'approvisionnement, des emplacements, des modalités de service et de la structure des effectifs de la Mission, le projet de budget pour 2013/14 prévoit un ajustement des effectifs dans les structures d'appui et de sécurité, qui débouchera sur une réduction globale de 34 postes permanents et d'un emploi de temporaire, comme on le présente dans la composante appui du rapport actuel. La réduction des effectifs de la structure d'appui et de sécurité permettra également d'augmenter la proportion du personnel recruté sur le plan national, d'aligner le nombre de membres du personnel de soutien sur le nombre de membres du personnel des services organiques, et de tenir compte des ajustements pour assurer une prestation de services plus centralisée et efficace, tout en veillant à conserver le niveau approprié de contrôles et de ressources en interne. L'accent a également été mis sur le renforcement des capacités du personnel

recruté sur le plan national par la transformation de 6 postes d'agent recruté sur le plan international en 5 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux, tous recrutés sur le plan national. Il est proposé de créer quatre postes d'agent recruté sur le plan international et de trois postes d'agent recruté sur le plan national pour renforcer la prestation de services techniques dans les domaines de la réconciliation intercommunautaire, de l'état de droit et des droits de l'homme. Du fait de la diminution des postes d'appui et de l'augmentation des postes techniques, la modification globale de la structure des effectifs de la Mission au titre du projet de budget de l'exercice 2013/14 se traduit par une réduction de 27 postes et de 1 emploi de temporaire

13. Il est proposé un effectif combiné de 53 agents recrutés sur le plan international pour la Division de l'appui à la mission et la Section de la sécurité pour l'exercice 2013/14, soit 40 % du total – 132 – des effectifs internationaux, contre 87 pour l'exercice 2012/13, soit 54 % du total – 162 – des effectifs internationaux. Il est également proposé de transformer un emploi de temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national en un poste permanent d'agent des services généraux en raison de la nature durable des tâches effectuées par le Groupe Déontologie et discipline.

14. Le projet de budget pour 2013/14 affiche une diminution globale de 2,0 millions de dollars (4,3 %) par rapport au montant approuvé pour 2012/13, qui est principalement imputable à la baisse des crédits alloués au titre du personnel recruté sur le plan international consécutive à la réduction de 30 postes, et partiellement contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national due principalement à l'élévation moyenne des classes et du barème des émoluments, entrée en vigueur en février 2012. La MINUK est considérée, depuis le 1^{er} janvier 2013, comme un lieu d'affectation conseillé aux familles, décision dont les incidences financières, s'il en est, ne sont pas connues d'emblée et ne sont donc pas prises en compte. Les dépenses opérationnelles affichent une réduction de 172 000 dollars (1,9 %) par rapport au budget de 2012/13, ce qui témoigne des efforts consentis sans relâche par la Mission pour réduire les coûts. La réduction est obtenue grâce à un certain nombre d'initiatives, notamment la diminution des stocks de biens consommables et de biens non consommables, résultant par exemple de l'initiative de retirer de la circulation et d'éliminer, sans les remplacer, 53 vieux véhicules, le 30 juin 2013, et 13 autres le 30 juin 2014, et de contrôler de près les voyages effectués et la formation demandée ainsi que d'établir des priorités dans ces domaines, notamment en recourant davantage à la visioconférence, ou en privilégiant la formation en interne et l'achat de billets à l'avance. En outre, dans le domaine de l'information et des communications, la Mission entend limiter ses acquisitions aux besoins prioritaires. Au titre des installations et des infrastructures, la réduction des dépenses découle de nouveaux contrats souscrits pour externaliser plus avantageusement les services de sécurité et d'entretien et du paiement d'un loyer plus modeste pour les locaux du nouveau bureau de Mitrovica. La diminution globale des dépenses opérationnelles est en partie contrebalancée par les crédits requis pour les projets à effet rapide, par l'augmentation des coûts des services informatiques nécessaires pour les nouveaux systèmes et applications logicielles ou pour leurs mises à niveau, et par le coût des services de rénovation du complexe du siège de la Mission.

C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

15. La MINUK assurera une présence internationale dans les régions où elle dispose d'avantages comparatifs par rapport à ses partenaires internationaux, y compris dans les régions géographiques où d'autres acteurs internationaux sont moins opérationnels. Bien que particulièrement pertinent dans le nord du Kosovo, ce principe s'applique aussi dans quelques enclaves peuplées de minorités, où la MINUK facilite et encourage la coopération et la réconciliation. La Mission cherchera à maximiser les résultats collectifs en collaboration avec les partenaires locaux et internationaux pertinents, y compris, mais pas seulement, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies au Kosovo, et ceux de la Serbie proprement dite par le truchement du Bureau des Nations Unies à Belgrade.

16. En outre, la MINUK continuera de renforcer sa coopération avec l'équipe des Nations Unies pour le Kosovo dans le cadre de la préparation des missions intégrées, afin de maximiser l'impact collectif des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires au Kosovo, en recourant aux groupes de travail thématiques du Plan de développement commun et autres mécanismes existants, qui associent également des acteurs autres que l'ONU sur le terrain, tels que l'OSCE, EULEX et la KFOR. La MINUK et l'équipe des Nations Unies pour le Kosovo continueront à mettre en œuvre le cadre stratégique des Nations Unies pour le Kosovo et à œuvrer collectivement à promouvoir l'inclusion dans les municipalités multiethniques, à favoriser l'accès des rapatriés à des structures et à des mécanismes efficaces qui garantissent un retour et une réintégration durables; à veiller au respect par les autorités kosovares et les institutions internationales présentes au Kosovo des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, et à assurer l'harmonisation des activités de l'ONU dans la région de Mitrovica.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

17. Pour faciliter la présentation des changements proposés à la rubrique des ressources humaines, six catégories d'action possible ont été répertoriées en ce qui concerne les effectifs. On trouvera une définition des termes relatifs à chacune des six catégories à l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

18. L'administration et la direction de la Mission dans son ensemble sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Effectif approuvé 2012/13	1	2	7	7	3	20	10	4	34
Effectif proposé 2013/14	1	2	7	7	3	20	10	4	34
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 1 : composante organique

19. Comme il est indiqué dans le cadre ci-dessous, la Mission a pour mandat de renforcer et de consolider la paix, la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans l'ensemble de la région. Ses priorités stratégiques sont l'accomplissement de son rôle de coordination et de facilitation, de son travail et de son rôle en faveur des communautés dans le nord du Kosovo, et le renforcement de la coopération et de la coordination entre les acteurs internationaux, en particulier avec les autres missions internationales opérant en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, notamment l'Union européenne et l'OTAN, afin d'assurer un alignement global des objectifs stratégiques sur le terrain.

20. Dans le même temps, la Mission s'efforcera de s'adapter à une éventuelle évolution du cadre opérationnel, notamment des activités entreprises par d'autres organisations internationales après la fin déclarée par les autorités kosovares et le Groupe de pilotage international, en septembre 2012, de l'« indépendance supervisée ».

21. Dans ce contexte, comme il est indiqué dans la réalisation escomptée 1.1, la Mission continuera d'intensifier le travail qu'elle accomplit au bénéfice des communautés, en particulier pour fournir une assistance aux communautés minoritaires concernées. Elle renforcera également ses fonctions de suivi et d'évaluation stratégiques, y compris la promotion et le plaidoyer pour l'amélioration de questions fondamentales touchant aux relations interethniques, à la situation politique et à la paix et la stabilité au Kosovo et dans la sous-région. La Mission continuera à maintenir un dialogue politique avec les parties prenantes pour trouver une solution administrative et exécutive applicable dans le nord de Mitrovica, en attendant que d'autres solutions viables soient trouvées en matière de prestation des services publics essentiels.

22. Comme prévu également au titre de la réalisation escomptée 1.2, le mandat de la Mission engage également celle-ci à soutenir et encourager le dialogue politique et technique entre Belgrade et Pristina, à contribuer à promouvoir le retour des personnes déplacées et des réfugiés, à déterminer le sort des personnes disparues lors du conflit, à assurer la protection du patrimoine culturel et religieux, y compris en coordonnant les efforts déployés au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et à encourager le règlement d'un certain

nombre de questions culturelles et religieuses concernant la minorité serbe et l'Église orthodoxe serbe, à faciliter, au besoin, la participation du Kosovo aux instances régionales et internationales, et à assumer les fonctions de signataire de traités et d'accords, en attendant que toutes les parties s'entendent sur des dispositions pertinentes en la matière.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés au Kosovo

1.1.1 Exécution de projets dans trois municipalités, notamment profilage et cartographie exécutés dans les municipalités et analyse des avis exprimés au niveau local, au titre du cadre stratégique des Nations Unies pour le Kosovo et de 20 projets à effet rapide y relatifs (2011/12 : 0; 2012/13 : 0; 2013/14 : 20)

1.1.2 Réunions et activités conjointes entre les institutions et les organisations de la société civile au nord et au sud de l'Ibar, notamment sur les questions relatives aux retours et d'ordre technique (2011/12 : 55; 2012/13 : 45; 2013/14 : 45)

Produits

- Facilitation quotidienne du règlement de problèmes concrets rencontrés par les minorités et des relations entre communautés locales au Kosovo
- Participation aux réunions trimestrielles d'un groupe de travail de l'équipe des Nations Unies pour le Kosovo pour favoriser les échanges d'information sur les municipalités multiethniques entre les organismes internationaux concernés, avec le concours des institutions et communautés locales, et l'élaboration de stratégies visant à renforcer l'intégration de ces municipalités
- Présentation à la communauté internationale de rapports quotidiens et hebdomadaires portant sur toutes les municipalités, les questions liées aux communautés, notamment les retours, les mesures prises par les autorités kosovares pour renforcer la participation et la représentation des minorités dans les structures administratives locales, et les droits des communautés du Kosovo
- Participation aux réunions trimestrielles d'un groupe de travail sur les retours, présidé par le HCR ou les autorités kosovares, afin de favoriser l'échange et la communication d'informations sur les retours entre les organismes internationaux concernés, avec le concours des institutions et communautés locales, et de répondre aux besoins des rapatriés
- Tenue de réunions hebdomadaires avec les municipalités du nord, la KFOR et EULEX afin de coordonner leurs activités et d'examiner des questions d'intérêt commun concernant, notamment, la sécurité et les mesures de confiance
- Séances d'information quotidiennes organisées dans les trois municipalités du nord et régulièrement ailleurs au Kosovo en vue de tenir les parties prenantes informées et de coordonner l'action visant à promouvoir la réconciliation et l'intégration de toutes les communautés au Kosovo
- Réunions mensuelles avec la MINUK, l'équipe des Nations Unies pour le Kosovo et d'autres acteurs internationaux ou régionaux, groupes et sous-groupes de contact sur les droits de l'homme s'occupant de problèmes de sécurité touchant des collectivités non majoritaires et leurs droits de propriété. Ces plateformes permettent de communiquer des informations et de mieux coordonner des mesures de plaidoyer en faveur de questions liées aux droits de l'homme

- Traitement d'une centaine de cas de violation présumée des droits de l'homme signalés au Groupe consultatif sur les droits de l'homme
- Réunions hebdomadaires avec les autorités kosovares pour promouvoir et faciliter la prestation à la communauté serbe du Kosovo de services d'enregistrement des faits d'état civil, et avec EULEX pour assurer une prise en compte systématique par celle-ci des communautés minoritaires
- Réunions bimensuelles du Groupe de la sécurité et de l'égalité, composé d'acteurs internationaux, d'autorités kosovares et de représentants d'organisations de la société civile, afin d'améliorer la coordination et la communication d'informations sur les programmes et sujets liés à l'égalité entre ces trois types de partenaires
- Établissement de rapports quotidiens et hebdomadaires à l'intention de la communauté internationale, et notamment de l'OSCE et des organismes des Nations Unies au Kosovo, sur l'évolution de la situation politique au Kosovo
- Publication de rapports trimestriels au Conseil de sécurité sur les derniers événements au Kosovo
- Suivi et évaluation de l'exécution d'une vingtaine de projets à effet rapide par le Comité d'examen des projets et l'équipe chargée de la gestion des projets, qui effectuent des visites sur le terrain, examinent les progrès accomplis et font rapport, régulièrement, afin de garantir l'aboutissement desdits projets
- Produits médiatiques visant à informer et à faire connaître et comprendre les faits nouveaux et les problèmes, notamment le droit de circuler librement, le droit au retour et la protection des minorités, les développements et processus politiques, le dialogue entre communautés, les questions de sécurité et les droits de l'homme, soit : 10 communiqués de presse; 12 messages d'intérêt public diffusés sur le Web et à la radio; le réseau radiophonique en modulation de fréquence de la MINUK (Ophelia FM) qui diffuse 24 heures par jour, 7 jours sur 7, en s'adressant aux minorités; et rapports de suivi quotidien des médias (2 éditions par jour, presse locale et internationale, télévision, radio, Internet) diffusés par courriel (plus 1 500 abonnés), bulletins diffusés sur le site Web et les réseaux sociaux et contacts quotidiens avec les médias

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Amélioration de la coopération et du dialogue entre le Kosovo et Belgrade, les voisins de la région et les organisations internationales

1.2.1 Réunions tenues avec Belgrade et Pristina sur les questions d'intérêt commun, comme les personnes portées disparues, le patrimoine culturel et les retours (2011/12 : 19; 2012/13 : 15; 2013/14 : 15)

1.2.2 Facilitation de la participation du Kosovo à certaines réunions internationales, y compris à celles qui ne relèvent pas des accords sur le dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne sur la représentation et la coopération régionales, principalement centrée sur la facilitation des processus de prise de décisions dans le cadre des accords internationaux multilatéraux signés par la MINUK au nom du Kosovo (2011/12 : 63; 2012/13 : 60; 2013/14 : 45)

1.2.3 Respect par les autorités kosovares des normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme, et participation aux travaux des mécanismes et organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme, et élaboration par ces mêmes autorités de stratégies et de réglementations d'examen et de mise en œuvre qui améliorent la protection et la promotion des droits de

l'homme en contribuant à les rendre conformes aux exigences des organes conventionnels internationaux relatifs aux droits de l'homme (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Convention relative aux droits de l'enfant et procédures spéciales pour l'établissement de rapports sur les droits de l'homme au Kosovo), et en collaborant, si possible, avec les autorités locales pour établir des documents et donner suite aux observations et recommandations

Produits

- Poursuite de l'appui au dialogue facilité par l'Union européenne et aux accords entre Belgrade et Pristina, comme le dialogue prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/298, notamment en partageant la mémoire institutionnelle et le savoir-faire de la Mission à propos des questions qui pourraient être soulevées au cours du dialogue, afin de contribuer aux travaux des réunions
- 50 réunions entre les hauts responsables de la MINUK et des autorités de Belgrade et de Pristina pour examiner des questions politiques d'intérêt commun
- Facilitation de processus de prise de décisions dans le cadre d'accords multilatéraux internationaux signés avec la MINUK au nom du Kosovo – Accord de libre-échange d'Europe centrale, Communauté de l'énergie, réseau régional de transports (Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est), Accord multilatéral visant à établir une zone européenne commune d'aviation ou Conseil de coopération régionale – moyennant la participation à quelque 45 réunions avec des représentants du Kosovo ou d'autres types d'intervention
- Établissement et présentation, en tant que de besoin, de 3 réponses destinées aux organismes des Nations Unies et aux organismes européens chargés de la protection des droits de l'homme, et offre, au besoin et sur demande, d'un soutien direct aux autorités kosovares
- Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina sur les personnes portées disparues, moyennant notamment la participation aux réunions ad hoc du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues et des contacts hebdomadaires avec la Commission des personnes disparues du Kosovo, la Commission des personnes disparues du Gouvernement serbe et le Comité international de la Croix-Rouge
- Contacts bimensuels, facilitation et médiation avec les parties prenantes internationales et locales sur la protection des sites du patrimoine culturel et religieux au Kosovo
- Traitement et établissement de la documentation et des instruments juridiques pertinents concernant des demandes d'entraide judiciaire présentées conformément à la législation internationale et locale et aux accords bilatéraux conclus avec d'autres États par les institutions kosovares, des États Membres qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et EULEX
- Élaboration et conclusion de 5 accords entre la MINUK et les contingents de la KFOR concernant le transfert des locaux et des camps de la KFOR qui sont des biens collectifs ou publics
- Participation à une cinquantaine d'audiences judiciaires et traitement d'une centaine de réclamations et affaires en suspens relatives à l'Agence fiduciaire du Kosovo, qui sont transmises par la Chambre spéciale et les tribunaux municipaux durant l'exercice. Négociation et règlement d'une cinquantaine de réclamations et affaires en suspens relatives à l'Agence fiduciaire du Kosovo, qui sont transmises par la Chambre spéciale et les tribunaux municipaux durant l'exercice

- Traitement d'environ 900 demandes émanant des résidents du Kosovo, des pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et des bureaux de liaison, relatives à l'authentification et à l'homologation par la MINUK, entre autres, de documents d'état civil, de titres de pension et de documents académiques, qui doivent être utilisés dans les pays ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo
- Traitement et établissement de la documentation, conformément à la législation applicable, concernant des demandes de diffusions d'avis de recherche internationaux ou notices rouges de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), et traitement et renvoi de quelque 1 500 dossiers ouverts par INTERPOL (crime international et vols de véhicules) devant les autorités compétentes du Kosovo aux fins d'enquête

Facteurs externes : Le calme continue de régner dans la région. EULEX, l'OSCE et la KFOR continuent à prêter leur appui.

Tableau 2
Ressources humaines : composante organique

<i>Catégorie</i>	Total								
<i>I. Observateurs militaires</i>									
Effectif approuvé 2012/13	8								
Effectif proposé 2013/14	8								
Variation nette	–								
<i>II. Police des Nations Unies</i>									
Effectif approuvé 2012/13	8								
Effectif proposé 2013/14	8								
Variation nette	–								
<i>III. Personnel civil</i>									
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel			Total
Bureau des affaires politiques									
Postes approuvés 2012/13	–	1	2	1	–	4	6	2	12
Postes proposés 2013/14	–	1	2	1	–	4	6	2	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires juridiques									
Postes approuvés 2012/13	–	1	4	6	1	12	2	–	14
Postes proposés 2013/14	–	1	4	6	1	12	2	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations									
Postes approuvés 2012/13	–	1	5	4	–	10	7	4	21
Postes proposés 2013/14	–	1	5	4	–	10	7	4	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau de liaison pour l'état de droit									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	4	1	7	6	2	15
Postes proposés 2013/14	–	–	2	5	1	8	7	2	17
Variation nette	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Bureau de Mitrovica									
Postes approuvés 2012/13	–	1	6	5	1	13	19	5	37
Postes proposés 2013/14	–	1	7	7	1	16	21	5	42
Variation nette	–	–	1	2	–	3	2	–	5
Bureau des Nations Unies à Belgrade									
Postes approuvés 2012/13	–	1	2	1	2	6	4	–	10
Postes proposés 2013/14	–	1	2	1	2	6	4	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du porte-parole et de l'information									
Postes approuvés 2012/13	–	–	2	–	–	2	9	1	12
Postes proposés 2013/14	–	–	2	–	–	2	9	1	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de liaison militaire									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	–	1	3	–	4
Postes proposés 2013/14	–	–	1	–	–	1	3	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2012/13	–	5	24	21	5	55	56	14	125
Postes proposés 2013/14	–	5	25	24	5	59	59	14	132
Variation nette	–	–	1	3	–	4	3	–	7
Total (I à III)									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	141
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	141
Variation nette	–	–	1	3	–	4	3	–	7

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

*Personnel recruté sur le plan international : accroissement de 4 postes
(création de 1 poste P-4, 1 poste P-3 et 2 postes P-2)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes
(création de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national)*

Bureau de liaison pour l'état de droit

*Personnel recruté sur le plan international : accroissement de 1 poste
(création de 1 poste P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste
(création de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

23. Au sein du Bureau de liaison pour l'état de droit, il est proposé de renforcer la capacité d'appui judiciaire et juridique dans la région de Mitrovica pour faire face à des exigences croissantes en matière de fonctions de communication d'informations, d'analyse et de liaison dans ce domaine sensible. Il est donc proposé de créer un poste P-3 de spécialiste des affaires juridiques/judiciaires et un poste d'administrateur recruté sur le plan national d'expert juridique, tous les deux basés dans la région de Mitrovica. Les postes sont nécessaires à l'exercice de fonctions liées à l'état de droit, de façon à s'assurer la collaboration technique des institutions locales, à resserrer la coopération avec EULEX et à se pencher sur la situation institutionnelle particulière qui règne dans le nord du Kosovo, une priorité absolue dans le dialogue politique qui s'est intensifié au cours de l'année écoulée. Les titulaires des deux postes examineront les nouvelles questions qui se sont fait jour dans le domaine de l'état de droit dans des régions où des problèmes intercommunautaires se sont posés, précisément dans le nord du Kosovo, et raffermiront le rôle de la Mission en tant qu'intermédiaire impartial dans la recherche de solutions sur le terrain, en liaison étroite avec les acteurs institutionnels et les parties prenantes compétents. La capacité d'analyse et de communication d'informations de la Mission en matière d'état de droit sera aussi dûment renforcée par cette augmentation ciblée des moyens d'action régionaux. En outre, le spécialiste des affaires juridiques/judiciaires devra faciliter au mieux la publication des avis de recherche internationaux, notamment examiner les demandes présentées par le Ministère kosovar de la justice ou par EULEX, assurer la liaison avec les responsables concernés pour veiller à la présence de toute la documentation juridique requise, s'assurer de la recevabilité des demandes, établir les projets d'avis de recherche internationaux devant être signés par le Représentant spécial du Secrétaire général, en faciliter la distribution et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Bureau de Mitrovica

*Personnel recruté sur le plan international : accroissement de 3 postes
(création de 1 poste P-4 et de 2 postes P-2)*

*Personnel recruté sur le plan national: augmentation de 2 postes
(création de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national)*

24. Une série de faits nouveaux récents et prévus survenus dans le nord du Kosovo est à l'origine de la proposition de créer 5 postes dans le Bureau régional de Mitrovica, soit 3 postes de spécialiste des affaires civiles (1 P-3, 1 P-2 et 1 poste

d'administrateur recruté sur le plan national) et 2 postes de spécialiste des droits de l'homme (1 P-2 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national).

25. La création proposée de 1 poste P-4, de 1 poste P-2 et de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national de spécialiste des affaires civiles renforcera le rôle essentiel que joue la MINUK dans la région du Nord, où elle continue à promouvoir la stabilité et où la réconciliation intercommunautaire revêt une importance stratégique accrue en ce sens que certains des problèmes institutionnels et intercommunautaires les plus ardues que connaît la région sont de plus en plus abordés dans le cadre du dialogue politique. Le rôle de la Mission contribue beaucoup à déterminer la réaction de la communauté internationale face aux tensions intercommunautaires passées et présentes, en raison notamment de la baisse du niveau d'appui dont bénéficient les fonctions de facilitation de l'administration de la MINUK à Mitrovica, des différends qui surgissent au sujet des procédures acceptables à mettre en place pour favoriser la reconstruction de logements et le retour dans des zones ethniquement diverses, et de l'application sur le terrain d'accords conclus par voie de dialogue politique. Le renforcement proposé du Bureau de Mitrovica repose sur l'acceptation de la MINUK par les principales parties prenantes dans le nord du Kosovo, la confiance dont elles lui témoignent et l'accès de la Mission aux communautés locales et contribuera à promouvoir la réconciliation intercommunautaire et à étendre la stabilité dans le nord du Kosovo. Les trois spécialistes des affaires civiles seront chargés d'assurer une coordination, une facilitation et une liaison efficaces avec des homologues locaux et des partenaires internationaux dans la région de Mitrovica. Dans le cadre de ce travail, les titulaires s'attacheront à renforcer efficacement l'action locale et internationale en faveur de la protection des sites appartenant au patrimoine culturel et religieux, ainsi qu'à encourager le dialogue interconfessionnel afin de favoriser la tolérance et la réconciliation entre les communautés.

26. La création proposée d'un poste P-2 et d'un poste d'agent recruté sur le plan national de spécialiste des droits de l'homme permettra de mieux placer l'accent sur des questions clefs liées aux droits de l'homme et à la problématique hommes-femmes dans la région et sur les relations communautaires. Les titulaires collaboreront avec des représentantes des communautés et des associations de femmes, de même qu'avec les autorités du nord et du sud de Mitrovica, pour aider à faire en sorte que les questions liées aux droits de l'homme et à la problématique homme-femmes soient dûment prises en compte et contribuer aux progrès enregistrés dans le domaine de la réconciliation intercommunautaire grâce à une plus vaste participation à des initiatives et projets de réconciliation.

Composante 2 : appui

27. La composante appui de la Mission fournira des services efficaces et utiles sur les plans logistique, administratif et technique, pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat. En moyenne, 8 officiers de liaison, 8 membres de la Police des Nations Unies et 374 membres du personnel civil bénéficieront de ces services d'appui, qui porteront sur tous les domaines : administration du personnel, soins de santé, informatique et communications, opérations logistiques (y compris entretien des installations), transports terrestres et opérations d'approvisionnement, services généraux, visas et déplacements, gestion du matériel, documents et archives, et mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline.

28. Au cours de l'exercice 2013/14, la composante appui continuera à améliorer la gestion du matériel et à utiliser et à mettre en œuvre divers outils et projets destinés à doter la Mission d'une meilleure infrastructure informatique, notamment en installant un nouveau système de téléphone à protocole Internet, ainsi qu'à mieux assurer la prestation de services d'information et de communication, conformément aux indicateurs de succès ci-après. Pour améliorer le cadre de travail du personnel, la Mission procédera également à des travaux de préparation à l'hiver et de réfection des installations du bâtiment central du siège de la Mission à Pristina.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Fourniture à la Mission d'un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité	2.1.1 Amélioration de la gestion du matériel grâce à ce qui suit : a) passation par pertes et profits et cession : 120 jours de délai de traitement, en privilégiant la cession par vente commerciale; b) comité local de contrôle du matériel : 10 % au maximum de procédures de passation par pertes et profits durant plus de 12 mois et 42 jours pour le traitement des dossiers; et c) réalisation de l'inventaire physique de l'ensemble des biens et dépréciation et liquidation d'actifs au 31 décembre 2013 2.1.2 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes IPSAS et d'Umoja 2.1.3 Amélioration de la prestation des services informatiques, y compris réduction des délais de mise à niveau et de mise à jour des logiciels et renforcement du dispositif de sécurité du réseau et amélioration des services téléphoniques par l'installation d'un nouveau système de téléphone à protocole Internet

Produits

Amélioration des services

- Inventaire physique de tous les biens et articles consommables, tenue à jour des informations figurant dans le système de gestion des stocks, élimination des divergences, clôture des procédures de passation par pertes et profits et de cession, traitement opportun des dossiers du Comité local de contrôle du matériel
- Appui à la mise en œuvre des normes IPSAS, y compris refonte des méthodes de travail pour s'y conformer, mise à niveau des instructions permanentes pour en tenir compte et formation de tous les agents du personnel chargé des finances, du budget et de la gestion du matériel de la Mission
- Soutien de la mise en œuvre d'Umoja, y compris analyse de la qualité des données du système antérieur et nettoyage des données de la Mission
- Mise en place d'un système de gestion de la configuration appelé à servir de principal outil de centralisation des modes de fonctionnement des appareils électroniques, y compris d'installation de l'ensemble des applications et systèmes d'exploitation et de mise à niveau des logiciels
- Amélioration des services téléphoniques au sein de la Mission en raccordant tous les usagers au nouveau système de téléphone à protocole Internet

Personnel militaire et civil et forces de police

- Déploiement, relève et rapatriement de 8 officiers de liaison et de 8 policiers des Nations Unies en moyenne
- Administration des contrats de 374 membres du personnel civil, soit 132 agents recrutés sur le plan international, 211 agents recrutés sur le plan national et 28 Volontaires des Nations Unies

Installations et infrastructures

- Amélioration de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le bâtiment principal de la Mission par la rénovation de 10 toilettes pour répondre aux normes sanitaires requises pour un bâtiment tenant lieu de siège de mission
- Travaux de préparation à l'hiver effectués dans le bâtiment principal du siège de la Mission pour répondre aux normes minimales d'accueil prévues pour la Mission, en remplaçant au total 380 fenêtres de bureaux extérieurs par des fenêtres moins poreuses et plus étanches. Cela permettra également de réduire les frais de chauffage du bâtiment du siège de la Mission
- Installation de 3 chauffe-eau solaires. Au cours de l'exercice 2011/12, la mission a mesuré la consommation d'énergie de la plupart des chauffe-eau; le remplacement des 3 chauffe-eau dans les endroits où la consommation est la plus élevée constituera une opération rentable si le remplacement est effectué à l'aide de 3 chauffe-eau solaires
- Rénovation d'un bâtiment préfabriqué
- Entretien et réparation de 4 centrales thermiques situées au siège de la Mission à Pristina et qui en ont grand besoin
- Remise à niveau de la clôture de protection du périmètre de sécurité à Mitrovica pour qu'elle puisse répondre aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 146 véhicules appartenant aux Nations Unies, soit 100 véhicules légers de transport de passagers, 21 véhicules à usage spécial (4 autobus, 11 camions et 6 fourgonnettes), 4 ambulances, 14 véhicules blindés, 2 engins du génie mobiles et 5 engins de manutention mobiles

Communications

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé d'une station terrienne principale et de 6 microterminaux VSAT, de 10 centraux téléphoniques, de 24 liaisons hertziennes, de 6 systèmes de visioconférence et de 41 répéteurs VHF
- Exploitation et entretien de 5 stations de radio FM et d'un studio de production et de radiodiffusion
- Remplacement de 1 central téléphonique et de 10 téléphones portables, dans un souci de compatibilité avec les technologies de téléphonie Internet

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 125 serveurs virtuels, 3 serveurs lames, 12 serveurs haut de gamme, 109 commutateurs, 34 routeurs, le matériel nécessaire à 2 réseaux locaux sans fil, 2 systèmes de sauvegarde, 7 systèmes de sécurité, 501 ordinateurs, 119 imprimantes dont 44 appareils multifonctionnels (imprimante, scanner et photocopieuse) et imprimantes traceurs, 50 expéditeurs numériques situés sur 4 différents sites à Pristina, Belgrade, Mitrovica et Pec et 510 adresses électroniques
- Remplacement d'un serveur lame pour améliorer le temps de réaction et la compatibilité avec la virtualisation des postes de travail

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 1 dispensaire de niveau I à Pristina et de 1 dispensaire de base à Mitrovica, offrant des services de stabilisation d'urgence pour tout le personnel de l'ONU

Déontologie et discipline

- 7 séances d'information consacrées à l'exploitation et aux sévices sexuels ainsi qu'aux questions de déontologie et de discipline qui s'y rapportent organisées à l'intention de nouveaux membres du personnel de la Mission
- 374 séances de formation obligatoire en ligne suivies par des membres du personnel sur la déontologie et la discipline
- Communication des règles et règlements en matière de déontologie et de discipline en vigueur à l'ONU et des procédures de signalement des manquements aux normes de conduite par le biais de la page Web déontologie et discipline du site intranet de la Mission

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à tout le personnel de l'ONU se trouvant dans la zone de la Mission
- Évaluation de la sécurité des bureaux et des sites situés dans la zone de la Mission, et notamment contrôle de la sécurité des logements pour tous les nouveaux arrivants et les membres du personnel ayant déménagé
- Services d'appui et de gestion concernant le programme de sécurité sur le lieu de travail, moyennant la fourniture de conseils lors de réunions mensuelles des comités chargés de la sécurité, le contrôle régulier de la sécurité sur le lieu de travail, l'organisation de deux exercices d'évacuation en cas d'incendie pour l'ensemble du personnel de la Mission et la conduite régulière d'exercices pour tous les responsables de la sécurité en cas d'incendie

Facteurs externes : Le calme continue de régner dans la région. Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement de biens et de services.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 (appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Groupe Déontologie et discipline								
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	–	1	–	1
Postes proposés 2013/14	–	–	1	–	–	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	1
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	–	–	–	–	1	1
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Effectif proposé 2013/14	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Chef de l'appui à la mission (y compris les bureaux d'appui régionaux situés à Belgrade et Mitrovica)									
Postes approuvés 2012/13	–	1	2	2	3	8	13	6	27
Postes proposés 2013/14	–	1	3	1	1	6	15	5	26
Variation nette	–	–	1	(1)	(2)	(2)	2	(1)	(1)
Services administratifs									
Postes approuvés 2012/13	–	–	5	5	17	27	35	–	62
Postes proposés 2013/14	–	–	4	4	9	17	38	1	56
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(8)	(10)	3	1	(6)
Services d'appui technique									
Postes approuvés 2012/13	–	–	3	1	19	23	54	4	81
Postes proposés 2013/14	–	–	2	1	12	15	46	4	65
Variation nette	–	–	(1)	–	(7)	(8)	(8)	–	(16)
Total partiel, Division de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2012/13	–	1	10	8	39	58	102	10	170
Postes proposés 2013/14	–	1	9	6	22	38	99	10	147
Variation nette	–	–	(1)	(2)	(17)	(20)	(3)	–	(23)
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	2	26	28	43	–	71
Postes proposés 2013/14	–	–	–	2	12	14	45	–	59
Variation nette	–	–	–	–	(14)	(14)	2	–	(12)
Total									
Postes approuvés 2012/13	–	1	11	10	65	87	145	10	242
Postes proposés 2013/14	–	1	10	8	34	53	145	10	208
Variation nette	–	–	(1)	(2)	(31)	(34)	–	–	(34)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Emplois de temporaire approuvés ^b 2012/13	–	–	–	–	–	–	1	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–
Total									
Effectif approuvé 2012/13	–	1	11	10	65	87	146	10	243
Effectif proposé 2013/14	–	1	10	8	34	53	145	10	208
Variation nette	–	–	(1)	(2)	(31)	(34)	(1)	–	(35)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses relatives au personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 34 postes (suppression de 1 poste P-4, de 2 postes P-3 et de 25 postes d'agent du Service mobile, transformation de 6 postes d'agent du Service mobile en 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette (suppression de 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, création de 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par la transformation de 6 postes d'agent du Service mobile et création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par transformation d'un emploi de temporaire)

Emplois de temporaire : diminution de 1 emploi de temporaire (transformation de 1 emploi de temporaire pourvu sur le plan national en poste)

Groupe Déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 emploi de temporaire pourvu sur le plan national en poste)

Emplois de temporaire : diminution dans l'emploi de temporaire (transformation de 1 emploi de temporaire pourvu sur le plan national en poste)

29. Le rôle du Groupe Déontologie et discipline dans les missions de maintien de la paix consiste à mettre en œuvre une stratégie visant à éliminer tout manquement aux normes de conduite, y compris l'exploitation et les sévices sexuels, sur la base des trois principaux éléments que sont les activités de prévention, les activités de répression et le recours à des mesures correctives. Ces fonctions sont devenues partie intégrante des opérations de maintien de la paix et peuvent être maintenant

considérées comme revêtant un caractère continu. Aussi est-il proposé de transformer un emploi de temporaire (assistant administratif) pourvu sur le plan national en un poste inscrit au budget ordinaire.

Division de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 20 postes (suppression de 1 poste P-4, de 2 postes P-3, et de 13 postes d'agent du Service mobile et transformation de 4 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 3 postes (suppression de 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, création de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par transformation de 4 postes d'agent du Service mobile)

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes (réaffectation de 1 poste P-4 des Services de soutien technique et logistique, transfert de 1 poste P-3 de la Section des finances, suppression de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 2 postes (transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national à la Section des finances, transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section de la logistique, réallocation de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section de la logistique)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (transfert à la Section des finances)

30. Le Bureau du Chef de l'appui à la mission supervise les services médicaux, le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, le personnel d'appui des bureaux régionaux de Belgrade et Mitrovica et le Groupe de la gestion des contrats nouvellement créé.

31. Il est proposé de réaffecter un poste P-4 de la Section de la logistique au Bureau du Chef de l'appui à la mission pour établir une fonction de Conseiller du personnel au sein de la Mission comme l'a recommandé le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies. Le Conseiller du personnel fournira un mécanisme d'appui destiné à améliorer le cadre de travail, les relations avec le personnel, les services à l'intention du personnel et le bien-être du personnel. Sans conseiller du personnel, l'harmonie au sein du milieu du travail risque d'être bouleversée, ce qui aura des conséquences néfastes sur le bien-être et la productivité des fonctionnaires.

32. Il est proposé de regrouper les fonctions des finances et du budget en une seule Section des finances et du budget. Les trois postes du Groupe du budget et du contrôle des coûts, constitués d'un poste P-3, d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national et d'un poste de Volontaire des Nations Unies relevant du Bureau du Chef de l'appui à la mission, seront transférés à la Section intégrée des finances et du budget. Le regroupement des fonctions des finances et du budget vise à mieux permettre à la Mission d'assurer la gestion financière et les services consultatifs

connexes avec la mise en œuvre des normes IPSAS et du progiciel de gestion intégré Umoja qui incorporera les systèmes de gestion des ressources financières et humaines et des stocks. La fusion proposée a également pour objet de mieux faire cadrer l'élaboration et l'exécution du budget tout en améliorant la gestion financière en dotant la section élargie de plus de moyens. La Section des finances et du budget sera dirigée par le Directeur financier à la classe P-4, secondé par le fonctionnaire du budget à la classe P-3. La proposition ne modifiera pas la délégation de pouvoir ou les procédures internes d'administration financière de manière à maintenir la séparation actuelle des tâches et l'efficacité des mécanismes de contrôle interne.

33. Il est proposé de supprimer un poste d'assistant administratif relevant de la catégorie du Service mobile du Bureau du Chef de l'appui à la mission. La suppression permettrait de renforcer les capacités des agents du personnel recrutés sur le plan national et de réduire le nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan international s'acquittant de fonctions pouvant être exécutées par des membres du personnel recruté sur le plan national. La charge de travail serait assurée par deux assistants administratifs relevant de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

34. Il est également proposé de supprimer un poste d'informaticien (Service mobile) du bureau d'appui de Mitrovica car il a été déterminé que les fonctions attachées au poste peuvent être exercées par l'actuel informaticien, Volontaire des Nations Unies.

35. Il est proposé de créer un groupe de la gestion des contrats relevant du Bureau du Chef de l'appui à la mission, afin de se conformer aux recommandations des commissaires aux comptes sur le contrôle des dates d'expiration des contrats, leur renouvellement à temps ou le lancement d'un appel d'offres à de nouveaux fournisseurs. Le nouveau groupe prêtera soutien, conseil et assistance à la Section des achats et à d'autres groupes tout au long du processus d'élaboration, d'exécution et de résiliation des contrats. Il établira le cadre d'assurance qualité appelée à soutenir la gestion des contrats et définira notamment les normes d'efficacité et les principaux indicateurs de productivité au stade de formulation des contrats en même temps qu'il prévoira un processus systématique d'audit, de contrôle et de test lors de la phase d'exécution. Il créera également une base de données où seront centralisés les rapports d'évaluation des prestations, les rapports de résiliation des contrats et les enseignements tirés de l'expérience et offrira une formation aux groupes à comptabilité autonome. Le groupe comptera trois postes d'assistant chargé de la gestion des contrats relevant de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national, transférés et réaffectés de la Section de la logistique au titre des services de soutien technique. La Mission compte de plus en plus sur des fournisseurs commerciaux pour la prestation de biens et services et le nouveau groupe renforcera le mécanisme de contrôle et de supervision internes de la gestion des contrats conformément à la politique de gestion des contrats du Département des opérations de maintien de la paix/Département de l'appui aux missions publiée en avril 2012.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 10 postes (suppression de 1 poste P-4, de 2 postes P-3 et de 4 postes d'agent du Service mobile, transfert de 1 poste P-3 du Groupe du budget et du contrôle des coûts, transformation de 4 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes (transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national du Groupe du budget et du contrôle des coûts, création de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par la transformation de 4 postes d'agent du Service mobile et la suppression de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (transfert du Groupe du budget et du contrôle des coûts)

36. Le Bureau du Chef des services administratifs supervise la Section des finances, la Section du personnel et la Section des achats et la Section des services généraux.

37. Il est proposé de supprimer un poste P-4 de chef des services généraux. Les fonctions exercées par le Chef des services généraux ne sont plus nécessaires car le mandat de la Section des services généraux peut être exécuté de manière adéquate par cinq groupes placés sous la supervision des chefs de groupes respectifs, qui rendent compte directement au Chef des services administratifs. La suppression du poste permettra à la Section des services généraux de fonctionner plus économiquement.

38. À la Section des services généraux, il est proposé de transformer un poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent du Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du même titre. Du fait de la réduction sensible des biens durables de la Mission, la fonction peut être menée à bien en toute efficacité par un agent des services généraux recruté sur le plan national.

39. À la Section des services généraux, il est également proposé de supprimer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile). Par suite de la baisse des activités de la Mission dans ce domaine, la fonction de contrôle des mouvements peut être exercée efficacement par l'agent des services généraux recruté sur le plan national qui occupe le poste restant. La suppression du poste donnera aux membres du personnel recruté sur le plan national de meilleures possibilités de renforcer leurs capacités.

40. À la Section des achats, il est proposé de supprimer 1 poste P-3 de fonctionnaire chargé des achats, 2 postes d'agent du Service mobile et 1 poste d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national). Vu la diminution progressive des activités d'achat de la Mission, les fonctions d'achat peuvent être assurées par le reste des membres du personnel de la Section constitués de 1 administrateur de la classe P-4, de 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 1 administrateur recruté sur le plan national dont la création du poste est proposée ci-dessous.

41. En outre, à la Section des achats, il est proposé de transformer un poste d'assistant aux achats (agent du Service mobile) en poste d'administrateur recruté sur le plan national pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national.

42. Il est proposé d'intégrer le Groupe du budget et du contrôle des coûts relevant actuellement du Chef de l'appui à la mission à la section des finances afin de mieux pouvoir fournir des services de gestion financière et consultatifs en consolidant les ressources des deux petites sections. La fusion se traduira par le transfert de 1 poste P-3, de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 1 poste de Volontaire des Nations Unies du Groupe du budget et du contrôle des coûts à la Section des finances. Il n'y aura ni changement dans la délégation de pouvoir ni de modification dans les procédures internes d'administration financière afin de préserver la répartition actuelle des tâches et l'efficacité du système de contrôle interne. Cette structure correspond à la structure de prestation de services de la plupart des missions politiques spéciales et améliorera le suivi en renforçant les moyens d'action sous la responsabilité d'un chef, fera mieux cadrer la formulation du budget avec les dépenses effectuées et leur comptabilisation et favorisera mieux la mise en place des normes IPSAS et d'Umoja dans une mission restreinte de maintien de la paix.

43. Par ailleurs, à la Section des finances, il est proposé de supprimer un poste P-3 d'administrateur chargé des finances et un poste d'assistant financier (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe de la comptabilité relevant de la Section des finances. La Mission considère que les fonctions du Groupe de la comptabilité peuvent être assurées par l'assistant financier restant (agent des services généraux recruté sur le plan national) et par l'administrateur recruté sur le plan national dont la création du poste est proposée ci-dessous. La baisse temporaire d'effectifs au sein de tout groupe relevant de la Section des finances serait compensée par roulement et redéploiement interne du personnel.

44. De surcroît à la Section des finances, il est également proposé de transformer deux postes d'assistant financier (agent du Service mobile) en deux postes de fonctionnaire chargé des finances (administrateur recruté sur le plan national). Un administrateur recruté sur le plan national dirigera le Groupe de la comptabilité et l'autre le Bureau des opérations de caisse. La transformation de ces postes permettra de renforcer les capacités des membres du personnel recruté sur le plan national et de leur offrir des perspectives d'avancement.

45. À la Section du personnel, il est proposé de supprimer un poste d'assistant aux ressources humaines (agent du Service mobile) dans la mesure où les fonctions peuvent être prises en charge par le personnel actuel de la Section, ce qui aidera en même temps à renforcer les capacités des membres du personnel recruté sur le plan national et à mener à bien le mandat de la Section de manière plus économique.

Services d'appui technique

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 8 postes (réaffectation de 1 poste P-4 au Bureau du Chef de l'appui à la mission, suppression de 7 postes d'agent du Service mobile, transfert de 1 poste de la Section des communications et de l'informatique à la Section de la logistique)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 8 postes (suppression de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des communications et de l'informatique à la Section de la logistique, transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe de la gestion des contrats, et réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe de la gestion des contrats)

46. Le Bureau du Chef des Services d'appui technique supervise les services d'appui technique de la Mission qui se composent de la Section des communications et de l'informatique et de la Section de la logistique.

47. Il est proposé de transférer un poste d'assistant aux systèmes d'information (agent du Service mobile) et un poste d'assistant informaticien de la Section des communications et de l'informatique à la Section de la logistique relevant des Services d'appui technique. L'introduction des tâches de stockage intégrées a permis de réduire la dotation en personnel liée à l'entretien du matériel, des logiciels et de l'infrastructure; l'assistant aux systèmes d'information et l'assistant informaticien devront cependant, au sein de la Section de la logistique reconfigurée, exercer des fonctions analogues.

48. Il est en outre proposé de supprimer de la Section des communications et de l'informatique, 4 postes d'agent du service mobile, correspondant à 1 poste d'assistant aux systèmes d'information, 2 postes d'assistant informaticien et 1 poste d'assistant aux télécommunications, la charge de travail devant être répartie au sein de la section et les tâches intégrées.

49. Il sera procédé, au cours de l'exercice 2013/14, à une refonte de la Section de la logistique dans le but de passer du concept actuel de structure d'unités à comptabilité autonome, qui englobe des unités d'approvisionnement, de génie et de transport, dotées chacune d'une cellule administrative et d'un élément de stockage qui effectuent les mêmes activités à une structure de gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement. La nouvelle structure comprendra un Groupe de la gestion des installations qui supervisera les activités externalisées et effectuera des travaux d'entretien mineurs, un Groupe de la gestion des programmes qui exercera des fonctions financières, administratives et de formation et harmonisera les consignes permanentes, y compris les demandes de fourniture de biens ou services et un Groupe de la gestion des biens qui, dans le cadre d'une gestion plus rigoureuse des ressources, veillera à une utilisation rationnelle des stocks disponibles et à une normalisation des niveaux des stocks. Cela se traduira par une prestation de services centralisée, normalisée et plus efficace. La Mission n'entend mener à bien aucun projet de génie au cours de l'exercice 2013/14 et a externalisé l'entretien des locaux de la MINUK et la Section du génie sera progressivement dissoute. Les changements proposés aboutiraient à la réduction de 12 postes de la Section de la logistique par la suppression de 8 postes et la réaffectation ou le transfert de 4 postes au Bureau du Chef de l'appui à la mission comme indiqué aux paragraphes 50 à 53 ci-dessous.

50. Il est proposé de supprimer 3 postes d'agent du Service mobile (2 assistants Génie et 1 assistant aux transports) et 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (2 assistants à la gestion des installations, 2 assistants aux fournitures et 1 assistant administratif) étant donné que la nouvelle structure de la

Section de la logistique éliminera les fonctions doubles exercées par la structure des unités à comptabilité autonome.

51. À la Section de la logistique, il est également proposé de réaffecter deux postes d'assistant Génie et d'assistant à la gestion des carburants (agent des services généraux recruté sur le plan national) et de transférer un poste d'assistant à la gestion des contrats (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe de la gestion des contrats nouvellement créé et relevant du Chef de l'appui à la mission (voir par. 35 ci-dessus). Les trois postes renforceront les capacités de gestion des contrats vu qu'avec l'externalisation de nombreux services de gestion des installations, un contrôle assidu s'impose.

52. Par ailleurs à la Section de la logistique, il est proposé de réaffecter un poste P-4 de chef de la logistique au Bureau du Chef de l'appui à la mission comme Conseiller du personnel (voir par. 31 ci-dessus). Le Chef de la Section de la logistique sera l'ingénieur de la classe P-3 qui rendra compte au Chef des services d'appui technique.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 14 postes (suppression de 12 postes d'agent du Service mobile et transformation de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'administrateur recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national par transformation de 2 postes d'agent du Service mobile)

53. À la suite d'une refonte globale de la Section de la sécurité, il est proposé de supprimer 12 postes d'agent du Service mobile correspondant à 4 postes d'agent de protection rapprochée en raison de l'amélioration de la situation en matière de sécurité, de 6 postes d'agent de sécurité du fait de la fusion de 3 unités en 1 nouveau centre intégré des opérations de sécurité, qui pourra s'acquitter des mêmes fonctions avec moins de postes, ainsi qu'à 1 poste d'analyste d'information sur la sécurité et à 1 poste d'enquêteur sur les questions de sécurité dont on n'aura plus besoin. La suppression des postes d'agent du Service mobile proposée réduirait les coûts des services de sécurité.

54. Il est également proposé de transformer deux postes d'agent du Service mobile en postes d'administrateur recruté sur le plan national à la Section de la sécurité en raison de la présence d'agents de sécurité très compétents en matière de sécurité du complexe et de sécurité incendie. L'un des postes à nationaliser est celui de responsable de la sécurité du complexe, chargé de superviser les agents de sécurité recrutés en vertu d'un contrat d'externalisation et les assistants de sécurité qui assurent le contrôle d'accès, les patrouilles au sein du complexe et la sécurité. L'autre poste à nationaliser est celui de responsable de la sécurité incendie, qui est chargé de l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, de la conduite d'exercices d'évacuation en cas d'incendie et de la supervision des assistants à la sécurité incendie. La transformation des deux postes d'agent du Service mobile réduirait les coûts des services de sécurité et renforcerait les capacités nationales.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2011/12) (1)	Montant alloué (2012/13) (2)	Dépenses prévues (2013/14) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	318,7	364,9	350,3	(14,6)	(4,0)
Contingents	—	—	—	—	—
Police des Nations Unies	275,5	375,1	363,1	(12,0)	(3,2)
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	594,2	740,0	713,4	(26,6)	(3,6)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	27 915,8	27 924,4	24 764,2	(3 160,2)	(11,3)
Personnel recruté sur le plan national	8 455,2	8 053,0	9 542,0	1 489,0	18,5
Volontaires des Nations Unies	1 039,5	1 314,6	1 208,6	(106,0)	(8,1)
Personnel temporaire autre que pour les réunions	30,2	34,1	—	(34,1)	(100,0)
Total partiel	37 440,7	37 326,1	35 514,8	(1 811,3)	(4,9)
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	210,4	262,3	193,9	(68,4)	(26,1)
Voyages	480,8	675,4	499,3	(176,1)	(26,1)
Installations et infrastructures	3 892,6	3 820,1	3 583,0	(237,1)	(6,2)
Transports terrestres	634,7	715,2	479,7	(235,5)	(32,9)
Transports aériens	—	—	—	—	—
Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—	—	—
Communications	1 458,6	1 600,4	1 552,7	(47,7)	(3,0)
Informatique	1 271,1	1 135,2	1 327,2	192,0	16,9
Santé	79,2	202,9	145,6	(57,3)	(28,2)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	525,6	485,4	518,5	33,1	6,8
Projets à effet rapide	—	—	425,0	425,0	—
Total partiel	8 553,0	8 896,9	8 724,9	(172,0)	(1,9)
Total brut	46 587,9	46 963,0	44 953,1	(2 009,9)	(4,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	4 427,3	3 767,5	3 966,6	199,1	5,3
Total net	42 160,6	43 195,5	40 986,5	(2 209,0)	(5,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	46 587,9	46 963,0	44 953,1	(2 009,9)	(4,3)

B. Gains d'efficacité

55. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 tiennent compte des mesures d'efficacité suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesures prises</i>
Rationalisation des fonctions d'appui et de sécurité	2 039,7	Refonte et restructuration des sections de la composante appui avec une réduction de 17 postes
Voyages	176,1	Économies réalisées grâce à une évaluation systématique et rigoureuse de toutes les activités liées aux voyages de la direction, ce qui s'est traduit par une diminution des dépenses par rapport à l'exercice 2012/13
Total	2 215,8	

56. Le gain d'efficacité de 2 039 700 dollars repose sur la réduction de 11 postes d'agent du personnel recruté sur le plan international et de 6 postes d'agent du personnel recruté sur le plan national à la suite d'une refonte de quatre sections qui a conduit à une rationalisation des fonctions et une prestation plus économique des services d'appui et de sécurité. Ces réductions se présentent comme suit : a) 1 poste P-4 de chef des services généraux ne sera plus nécessaire car les cinq chefs de groupe de la Section des services généraux rendront directement compte au Chef des services administratifs (voir par. 37); b) 1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la suite de l'établissement de la nouvelle structure de la Section des finances et du budget (voir par. 42 et 43); c) 3 postes d'agent du Service mobile et 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au sein de la Section de la logistique à la suite d'une restructuration qui éliminera les fonctions qui font double emploi (voir par. 49 et 50); et d) 6 postes d'agent du Service mobile au sein de la Section de la sécurité suite à la fusion de 3 unités en un seul centre intégré des opérations de sécurité qui pourra exercer des fonctions analogues avec moins de postes (voir par. 53).

57. Le gain d'efficacité de 176 100 dollars s'explique par une réduction des frais de voyage, notamment des voyages de formation en mettant l'accent sur la formation interne assurée par des membres du personnel formés à l'extérieur; et la réduction des activités liées aux voyages en dehors de la zone de la Mission grâce à un contrôle strict et à un plus grand recours à la visioconférence et à des facilitateurs d'autres entités des Nations Unies ainsi qu'à la réservation des voyages au moins 14 jours à l'avance.

C. Taux de vacance de postes

58. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses réelles 2011/12</i>	<i>Dépenses prévues 2012/13</i>	<i>Dépenses proposées 2013/14</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	–	–
Police des Nations Unies	12,5	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	10,9	10,0	5,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	–	5,0	5,0
Agents des services généraux	1,0	1,0	1,0
Volontaires des Nations Unies	10,7	8,0	5,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–

^a Un emploi financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

59. Les taux de vacance tiennent compte des taux effectifs de l'exercice 2011/12, de l'expérience recueillie lors de l'exercice 2012/13 et des changements qu'il est proposé d'apporter à la composante civile. Bien que l'on s'attende à ce que les taux de vacance restent comparables aux taux budgétisés de 2012/13, le taux de vacance pour le personnel recruté sur le plan international est passé de 10 % au cours de l'exercice 2012/13 à 5 % compte tenu de la réduction proposée de 30 postes et du recrutement prévu en cours. Le taux de vacance pour les Volontaires des Nations Unies est passé de 8 % dans le budget de 2012/13 à 5 % compte tenu de leur déploiement complet au 31 décembre 2012.

D. Formation

60. Les prévisions de dépenses au titre de la formation pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont les suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Consultants	
Formateurs	26,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	39,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	55,0
Total	120,0

61. Le nombre de participants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Nombre proposé 2013/14</i>	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Nombre proposé 2013/14</i>	<i>Nombre effectif 2011/12</i>	<i>Nombre prévu 2012/13</i>	<i>Nombre proposé 2013/14</i>
Formation interne	346	55	88	390	110	37	15	–	–
Formation externe ^a	15	42	13	11	12	1	–	–	–
Total	361	97	101	401	122	38	15	–	–

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

62. La stratégie de formation de la Mission consiste à envoyer des membres du personnel recruté sur le plan international en formation à l'extérieur au titre du Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources, d'Umoja, des normes IPSAS, du stage d'encadrement centré sur l'action organisé à l'intention des directeurs et d'autres stages organisés dans l'idée de former des formateurs de sorte qu'à leur retour, ils puissent former en interne des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

E. Projets à effet rapide

63. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (montant effectif)	–	–
Du 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (montant approuvé)	–	–
Du 1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (montant proposé)	425,0	20

64. Un crédit d'un montant de 425 000 dollars est proposé au titre de l'exercice 2013/14 pour exécuter environ 20 projets à effet rapide dans les domaines ci-après : a) coopération intermunicipale et interethnique; b) services de base requis au niveau communautaire pour favoriser la coopération et la réconciliation entre les collectivités; et c) l'amélioration des conditions économiques ou environnementales au niveau local. L'exécution de projets à effet rapide créera un climat favorable au bon déroulement des activités de la Mission et contribuera de manière plus effective à faire évoluer le processus de réconciliation.

III. Analyse des variations¹

65. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(3 160,2)	(11,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

66. La diminution des ressources nécessaires tient principalement à la réduction de 3 postes d'administrateur et de 31 postes d'agent du Service mobile liée à la refonte des modes de fonctionnement et à la réduction des effectifs de la composante appui de la Mission, notamment la transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national et la suppression de 28 postes d'agent recruté sur le plan international sur la base d'une évaluation globale qui visait à aligner l'appui à la mission sur la composante organique, à contribuer au renforcement des capacités nationales et à assurer une prestation de services plus centralisée et plus efficace avec moins de postes.

67. La baisse globale des ressources nécessaires est en partie compensée par la réduction du taux de vacance (5 % prévu au cours de l'exercice 2013/14 contre 10 % dans le budget de l'exercice 2012/13) en raison de la réduction des postes et de la création de quatre postes pour renforcer la prestation de services techniques dans la région de Mitrovica.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	1 489,0	18,5 %

• **Paramètres budgétaires : modification du barème des traitements et des catégories de classe**

68. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par une révision à la hausse du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national à compter du 1^{er} février 2012, et par une hausse du niveau moyen des postes du personnel recruté sur le plan national (agent des services généraux, classe 6, échelon 8, et administrateur classe B, échelon 6, appliqué au présent budget, contre agent des services généraux, classe 5, échelon 9, et administrateur classe A, échelon 8, pour le budget 2012/13) ainsi que du classement des postes à la MINUK, qui s'est traduit par le reclassement de 104 postes d'agent recruté sur le plan national à des classes supérieures au cours de l'exercice 2011/12. En outre, le projet de budget pour l'exercice 2013/14 prévoit notamment huit autres postes d'administrateur recruté sur le plan national et une réduction nette de cinq postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national, compensée toutefois par une augmentation des dépenses, les administrateurs recrutés sur le plan national percevant des traitements bruts plus élevés que les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(106,0)	(8,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

69. La diminution des ressources nécessaires est due à la réduction du nombre de Volontaires des Nations Unies rapatriés et déployés, la plupart des Volontaires étant récemment arrivés dans la zone de la Mission et n'étant pas censés être rapatriés au cours de l'exercice 2013/14 (10 prévus au cours de l'exercice 2013/14 contre 15 dans le budget de 2012/13).

70. La baisse globale des ressources nécessaires est en partie compensée par une réduction du taux de vacance (5 % prévu au cours de l'exercice 2013/14 contre 8 % dans le budget de 2012/13) sur la base d'un déploiement complet au 31 décembre 2012.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(34,1)	(100,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

71. Aucune ressource n'est imputable à la rubrique des dépenses de personnel recruté sur le plan national prévues au budget ordinaire au titre de la transformation de l'emploi de personnel temporaire au sein du Groupe Déontologie et discipline en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(68,4)	(26,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

72. La baisse des ressources nécessaires s'explique par l'intervention d'un nombre inférieur de formateurs pendant l'exercice 2013/14, les ressources nécessaires au renouvellement de l'accréditation Riggers et à la formation au maniement des armes à feu étant prévues dans l'exercice budgétaire 2013/14.

	<i>Variation</i>	
Voyages au titre de la formation	(176,1)	(26,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

73. La baisse des ressources nécessaires est principalement due à la diminution des voyages au titre de la formation, la Mission ayant décidé de privilégier la formation interne et de la faire assurer par des fonctionnaires ayant suivi une formation à l'extérieur et qui à leur retour feront office de formateurs. En outre, les voyages non liés à la formation effectués en dehors de la zone de la Mission seront soumis à une gestion et à un contrôle stricts, notamment en ayant plus recours à la visioconférence, en faisant appel à des facilitateurs d'autres entités des Nations Unies et en réservant les voyages au moins 14 jours à l'avance pour réduire les coûts.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(237,1)	(6,2 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

74. La réduction des ressources nécessaires s'explique par la diminution des crédits prévus au titre des services de sécurité du fait de la baisse de 25 % du coût horaire des agents de sécurité contractuels, selon le contrat en vigueur et sur la base de la réduction de deux agents de sécurité contractuels, compte tenu de l'évaluation faite des besoins de sécurité de la Mission. En outre, la diminution des ressources nécessaires à la location de locaux tient à la réinstallation gratuite du bureau régional de la Mission à Mitrovica dans les locaux d'une entreprise collective et à la baisse des coûts de services d'entretien par suite d'un nouveau contrat conclu avec des services de nettoyage qui se retrouvent avec moins d'endroits à nettoyer après la fermeture du Groupe des cessions de matériel et du complexe des transports en avril 2012.

75. La réduction globale des ressources nécessaires est en partie annulée par une augmentation des coûts des services d'aménagement et de rénovation, y compris la rénovation des toilettes et le remplacement des fenêtres pour protéger le personnel des éléments pendant l'hiver. En outre, à la suite du regroupement des locaux, il n'y a plus d'installations adéquates pour l'entretien des groupes électrogènes et il faut un atelier conteneurisé de réparation et d'entretien des groupes électrogènes. Il faut également remplacer quatre groupes électrogènes car 23 des 25 que compte la Mission ont dépassé leur durée de vie prévue. De surcroît, les ressources prévues pour l'acquisition de 150 climatiseurs s'inscrivent dans le cadre du remplacement graduel des 500 climatiseurs de la Mission, qui ont plus de 10 ans (par rapport à une durée de vie utile normale de cinq ans) et qu'il n'est plus rentable de réparer.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(235,5)	(32,9 %)

• **Gestion : moyens révisés à la baisse et produits inchangés**

76. La diminution des ressources nécessaires s'explique par le fait qu'aucun véhicule n'a été acheté au cours de l'exercice 2013/14, et que la baisse des dépenses au titre du carburant était due à la réduction du nombre de véhicules en usage conformément à l'initiative qui avait été prise de retirer et de céder les vieux véhicules sans les remplacer.

	<i>Variation</i>	
Informatique	192,0	16,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

77. L'augmentation des ressources nécessaires aux services informatiques s'explique par les montants prévus au titre de l'appui aux premier, deuxième et troisième niveaux et de la mise à niveau des logiciels et des applications autour de 320 dollars par usager et par un, y compris la suite bureautique d'appui aux missions (élément catalyseur d'Umoja constitué de 18 modules), et les services

d'appui centralisé fournis au Bureau des technologies de l'information et des communications au taux de 75 dollars par usager et par an.

	<i>Variation</i>	
Santé	(57,3)	(28,2 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

78. La variation s'explique principalement par la réduction des dépenses au titre des fournitures médicales en raison de la fermeture de laboratoires, du coût moins élevé des vaccins et des effectifs réduits de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériels divers	33,1	6,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

79. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par le relèvement des coûts d'audit externe, de formation et d'assurances générales. Leur accroissement global est compensé par la réduction des dépenses au titre des abonnements à des journaux et revues, ainsi qu'au titre du module de recherche électronique sur les opérations de maintien de la paix.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	425,0	–

• **Gestion : moyens et produits révisés à la hausse**

80. Les nouvelles ressources nécessaires s'expliquent par le choix stratégique de la Mission de renforcer l'efficacité de son rôle de facilitation. Les projets à effet rapide serviront à promouvoir des initiatives de réconciliation entre des communautés vivant dans des zones qui présentent une certaine diversité ethnique, le souci étant notamment d'instaurer des progrès entre des communautés vivant au nord et au sud du fleuve Ibar. Les projets retenus viseront à promouvoir un objectif politique plus vaste, notamment par le biais d'initiatives économiques, culturelles et environnementales qui favorisent précisément la réconciliation sur le terrain et resserrent la collaboration entre les communautés.

IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

81. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo porte sur l'ouverture d'un crédit de 44 953 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et la mise en recouvrement dudit montant.

V. État récapitulatif de la suite donnée aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 66/264)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Note que, s'agissant du personnel civil, les taux de vacance de postes et de rotation ont un peu diminué récemment, tout en considérant qu'il y a encore des progrès à faire en la matière, et prie donc le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 21)	La MINUK s'emploie activement à recruter du personnel pour pourvoir les postes vacants. Bien que le taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan national et pour les Volontaires des Nations Unies reste faible, il était de 16,7 % pour le personnel recruté sur le plan international à la fin décembre 2012. Il s'explique par l'attrition des effectifs, les réaffectations, les cessations de service et les délais de recrutement au cours des 6 premiers mois de l'exercice 2012/13. En outre, plusieurs des candidats sélectionnés à partir du fichier ont décliné l'offre ou ont été choisis par d'autres missions et, dans certains cas, ont reçu des propositions d'emploi à un niveau plus élevé de la part d'autres missions. Le 1^{er} juillet 2012, la Mission a lancé une importante campagne de recrutement qui s'est traduite par 19 engagements en cours de traitement, à diverses étapes de la procédure de recrutement.
Souligne qu'il importe que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil de chaque mission de maintien de la paix, afin en particulier de déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, notamment en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions (par. 23)	Le budget 2013/14 prévoit de réduire de 34 postes les effectifs recrutés sur le plan international au titre de la composante appui afin d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, d'augmenter la proportion du personnel recruté sur le plan national et d'assurer les services d'appui à un meilleur rapport coût-efficacité. Les ajustements et les économies inscrits au budget 2013/14 portent sur la suppression de 1 poste P-4, de 2 postes P-3 et de 25 postes d'agent du Service mobile ainsi que sur la transformation de 6 postes d'agent du Service mobile en 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent des services généraux. La Mission poursuivra l'examen de son tableau d'effectifs afin de l'adapter à son mandat et son concept d'opérations.

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Se félicite des améliorations obtenues en ce qui concerne, notamment, le contrôle physique des biens durables, souligne qu'il importe de renforcer l'ensemble du cycle de gestion de la chaîne logistique des opérations de maintien de la paix et, à ce sujet, prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 30)	À la fin de l'exercice 2011/12, selon le principal indicateur concernant le contrôle physique des biens durables, la MINUK affichait un résultat de 100 %. Par ailleurs, le Comité des commissaires aux comptes n'a fait aucune observation lors de la visite qu'il a effectuée entre le 20 août et le 6 septembre 2012.
Prie le Secrétaire général de veiller à l'application des directives relatives à l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 31)	La MINUK applique et respecte totalement les directives relatives à cette utilisation. Depuis janvier 2012, les membres du personnel sont facturés pour l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service au moyen du système CERES V.2.0 qui permet un suivi et une facturation mensuelle des voyages effectués à titre personnel.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions intersectorielles

(A/66/718)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité consultatif estime que, pour faciliter l'évaluation de l'incidence des mesures d'efficacité, des renseignements détaillés sur les économies résultant de l'application de mesures d'efficacité devraient être présentés, le cas échéant, à la section concernant l'analyse des écarts dans les rapports sur l'exécution du budget (voir aussi plus loin, par. 23) (par. 19).	La MINUK a mis en œuvre la plupart des initiatives prévues en matière de gain d'efficacité et un certain nombre de mesures d'économie provenant de la fermeture de locaux, de l'externalisation des services d'entretien et de décisions économiquement rationnelles concernant la location de locaux à Pristina et Mitrovica, les frais de voyage et les dépenses de formation. Les gains d'efficacité réalisés ont permis de compenser partiellement les dépenses additionnelles relatives au personnel recruté sur les plans international et national telles qu'elles figuraient dans le rapport d'exécution du budget 2011/12.
Le Comité consultatif souhaite que, lors de l'établissement des rapports sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011/12, une distinction soit faite entre les éventuelles économies découlant de l'application de mesures d'efficacité et la sous-utilisation des ressources résultant d'autres facteurs (par. 23).	Les économies réalisées grâce aux mesures d'efficacité, notamment une sous-utilisation de crédits due à d'autres facteurs ont permis de compenser partiellement les dépenses additionnelles relatives au personnel recruté sur les plans international et national telles qu'elles figuraient dans le rapport d'exécution du budget 2011/12.

Décision ou demande

Mesures prises

Le Comité consultatif se félicite des efforts engagés pour définir des objectifs transversaux de réduction des ressources et examiner de façon critique les prévisions de dépenses d'équipement par mission, et prend note des assurances données au sujet de la prise en compte de la situation particulière de chaque opération de maintien de la paix lors de l'établissement des budgets. Il considère toutefois que les projets auraient dû renfermer de plus amples renseignements sur la façon dont ces mesures vont être appliquées dans chaque mission, y compris les mesures d'atténuation envisagées le cas échéant pour faire en sorte que l'accomplissement des mandats n'en pâtisse pas (par. 33).

À ce sujet, le Comité consultatif recommande d'éviter d'assimiler le report de dépenses d'équipement à l'application de mesures d'économie durables reposant sur la transformation des modes de fonctionnement en vue d'exécuter plus efficacement les mandats. Il compte qu'une planification judicieuse aura lieu pour garantir que toute reconduite des dépenses d'équipement reportées de l'exercice 2012/13 ne se solde pas pour les États Membres par une charge financière supplémentaire lors d'exercices ultérieurs (par. 34).

Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont procédé à des réductions de dépenses en liaison avec chaque mission, dans le cadre d'une analyse et d'une étude de la situation propre à chaque opération. Dans ce contexte, les réductions ont été faites à la lumière d'un examen des données budgétaires et de l'exécution du budget, d'une analyse comparative des différents montants de ressources affectées à des opérations de maintien de la paix analogues, de l'état d'avancement des principaux volets de la stratégie globale d'appui aux missions ainsi que des conditions opérationnelles particulières liées à l'exécution du mandat.

Bien que chaque mission soit appelée à mettre en œuvre les modifications opérationnelles adaptées à ses besoins et à sa situation spécifiques, toutes les missions partagent à cet égard le même impératif clef, qui est de faire porter les efforts sur la réduction du gaspillage et des pertes et d'accroître encore plus les gains d'efficacité opérationnelle. Toutes les missions sont invitées à reconnaître le besoin de « faire plus avec moins » compte tenu de l'augmentation importante du coût des opérations de maintien de la paix. Les efforts de la MINUK en ce sens ont porté sur la réduction de matériel nécessitant des carburants, en particulier les véhicules, ainsi que sur l'amélioration des chaînes d'approvisionnement et de la gestion des entrepôts. Il en ressort que les besoins opérationnels liés notamment à l'exécution du mandat demeurent impératifs pour toutes les missions et ne sauraient être compromis par ces réductions.

Le Département de l'appui aux missions continue d'améliorer ses mécanismes de prise de décisions en matière de recensement des priorités stratégiques relatives aux ressources nécessaires, afin de fournir à toutes les missions des informations utiles sur la formulation budgétaire. À cet égard, il est attendu des missions qu'elles établissent des priorités dans l'utilisation des ressources existantes, passent au crible les besoins de remplacement de matériel en fonction des priorités et qu'elles justifient tout nouveau besoin subsistant. Le recensement des priorités stratégiques et la mise en corrélation de projets ciblés à un stade plus précoce favorisent une approche transversale de la gestion des ressources. Sachant que les dépenses d'équipement demeurent indispensables à la bonne exécution des mandats de maintien de la paix, cette

Décision ou demande

Mesures prises

Le Comité consultatif estime que les coefficients délais de déploiement et taux de vacance de postes à appliquer devraient reposer sur des hypothèses budgétaires pleinement justifiées tenant compte des données historiques et des facteurs prévisibles. Ces coefficients devraient être clairement justifiés dans les projets de budget, en particulier lorsqu'ils diffèrent de ceux effectivement observés au moment de l'établissement du budget (par. 36).

Le Comité consultatif estime que les réformes de la gestion des ressources humaines approuvées par l'Assemblée générale au cours des dernières années et l'utilisation des fichiers de candidats présélectionnés devraient conduire à une réduction manifeste et soutenue des taux effectifs de vacance des postes du personnel civil dans toutes les opérations de maintien de la paix. Il considère par conséquent que cette question devrait rester à l'examen lors de la présentation des futurs projets de budget (par. 38).

Le Comité consultatif considère que pour préciser la base sur laquelle les dépenses ont été calculées, en particulier lors du déploiement ou de l'élargissement des missions, l'information présentée à l'Assemblée générale dans le cadre des projets de budget devrait comprendre des données détaillées sur les calendriers de déploiement échelonné des contingents et du personnel de police, et leurs incidences sur les prévisions de dépenses. (par. 39).

Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant une longue période et, en particulier, avant que la création de nouveaux postes ne soit proposée à l'Assemblée générale (voir A/65/743, par. 43, et A/66/7, par. 92). Le Comité consultatif n'est pas certain que chaque opération de maintien de la paix procède régulièrement à de tels examens. À cet égard, il est rappelé que dans le contexte du projet de budget-programme, l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/246, a entériné la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le projet de budget-programme précise en quoi chacun des postes vacants depuis au moins 2 ans reste nécessaire et pourquoi il n'a pas pu être pourvu (voir A/66/7, par. 92 et 93). Le Comité recommande d'appliquer le même critère aux

méthode devrait atténuer, au cours des prochaines années, le poids financier qu'elles représentent.

Les taux de vacance de postes et les coefficients délais de déploiement font l'objet d'une justification dans le présent projet de budget pour 2013/14. Les taux de vacance de postes retenus en 2013/14 découlent de la diminution des postes pourvus par du personnel recruté sur le plan international et de la poursuite des efforts de recrutement; pour les autres catégories de personnel, les hypothèses budgétaires ont pris en compte les données historiques et les données actuelles pour déterminer les taux de vacance de postes.

Les délais de recrutement de la MINUK se sont sensiblement améliorés grâce à l'utilisation du fichier de candidats présélectionnés. Depuis la mise en place de ce système, la Mission a pourvu 65 % des postes vacants à partir des fichiers de candidats du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions.

La MINUK n'a pas de contingents ni d'unités de police constituées. Toutefois, elle compte 8 observateurs militaires et 8 policiers des Nations Unies, dont les postes sont autorisés depuis l'exercice 2009/10.

La MINUK a examiné la nécessité de maintenir des postes demeurés vacants pendant 2 ans ou plus et le projet de budget 2013/14 contient des indications justifiant le maintien de 1 poste P-4 de spécialiste des affaires civiles, de un poste P-3 de spécialiste des affaires judiciaires et de 1 poste P-2 de juriste adjoint de 1^{re} classe, pour lesquels le recrutement est en cours.

postes des opérations de maintien de la paix et de faire figurer des informations sur les postes vacants depuis au moins 2 ans dans les projets de budget des missions, assorties de justifications spécifiques pour ceux qu'il est proposé de maintenir (par. 54).

À cet égard, le Comité consultatif reste préoccupé par la proportion des ressources affectées à la formation qui sert à couvrir les frais de voyage liés aux formations. Le Comité réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible [voir A/65/743, par. 135 (par. 74)].

Le Comité recommande qu'à l'avenir des efforts soient déployés, dans le cadre des rapports sur les gains d'efficacité et les économies réalisées, pour collecter et fournir des données fiables permettant d'établir indubitablement les relations de cause à effet entre les mesures prises et tout gain d'efficacité ou économie. Le Comité note qu'à l'heure actuelle, l'évaluation de l'impact des mesures d'efficacité sur l'exécution des mandats et la prestation de services laisse à désirer [voir aussi par. 33 ci-dessus (par. 86)].

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général examine les dotations en véhicules et matériel informatique au sein des opérations de maintien de la paix et les aligne sur les ratios fixés par le Département de l'appui aux missions qui ont été promulgués dans le Manuel des coûts standard. Le Comité demande que des renseignements soient communiqués sur cette question dans le prochain rapport d'ensemble. Le Comité reconnaît que certaines circonstances propres aux missions peuvent justifier un dépassement des ratios et demande que si tel est le cas, les raisons en soient clairement données dans les projets de budget des missions concernées pour l'exercice 2013/14 (par. 91).

Le Comité est d'avis que les dotations en matériel informatique des opérations de maintien de la paix devraient elles aussi être calculées sur la base des effectifs qui doivent être déployés pendant la période considérée ou du niveau réel des effectifs de la mission

La MINUK a pris des mesures pour s'assurer que la formation externe et l'utilisation de consultants extérieurs soient limitées aux domaines prioritaires en 2011/12 et qu'il continue d'en être ainsi en 2013/14. Elle a également fait davantage appel aux formateurs fournis par d'autres missions, ce qui lui a permis de faire des économies et de faire bénéficier d'une formation un plus grand nombre de fonctionnaires en 2011/12.

Dans le rapport sur l'exécution du budget 2011/12, l'introduction à la composante appui fournit des informations sur la mise en œuvre des gains d'efficacité prévus pour l'exercice.

Les paragraphes 56 et 57 du présent rapport contiennent des explications sur les gains d'efficacité inscrits au budget 2013/14.

Le rapport entre le nombre de véhicules et les effectifs de la MINUK, qui a fait l'objet d'un examen et d'un ajustement dans le projet de budget 2013/14, reflète les besoins opérationnels de la Mission et l'importance qu'elle attache au retrait des vieux véhicules dont elle se sépare sans les remplacer. Les 11 véhicules, dont le nombre se situe au-dessus du ratio standard, sont stationnés dans la région de Mitrovica en raison de considérations particulières en matière de sécurité et de besoins opérationnels.

Le matériel informatique de la MINUK correspond aux orientations fournies par le Département de l'appui aux missions. En outre, tous les fonctionnaires recrutés sur le plan national ont besoin d'un ordinateur en permanence, toutes les tâches non administratives confiées au personnel local étant externalisées.

Le nombre d'ordinateurs est calculé sur la base du nombre d'utilisateurs prévus au sein de la Mission pendant l'exercice 2013/14, des quantités minimales à stocker et du nombre d'ordinateurs réservés à des usages précis, tels que la radio FM, la

*Décision ou demande**Mesures prises*

s'il est plus élevé, et non à partir du niveau total des effectifs autorisés (par. 92).

radiotélédiffusion numérique locale, le cybercafé, les ordinateurs utilisés pour le système de surveillance par caméras à protocole Internet (les services de sécurité de la MINUK utilisent généralement ce type de système de préférence à la télévision en circuit fermé qui nécessite des ordinateurs supplémentaires dédiés à la surveillance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7), le système de suivi des véhicules et les ordinateurs utilisés par les administrateurs chargés de la programmation et de la gestion des systèmes.

Il demande en outre que les futurs projets de budget des opérations de maintien de la paix donnent des informations sur tous les projets de construction pour lesquels des ressources supérieures à 1 million de dollars sont demandées pour l'exercice en question (par. 106).

La Mission n'a pas de projet de construction se chiffrant à plus d'un million de dollars.

Le Comité consultatif prend note des mesures qui ont été prises pour transférer les véhicules entre missions en vue de faire face aux nouveaux besoins mais reste d'avis qu'il faudrait effectuer un examen approfondi des dotations en véhicules des missions de maintien de la paix (par. 110).

Aucun nouveau véhicule n'est demandé dans le projet de budget 2013/14. L'examen des dotations en véhicules est en cours et la Mission va réduire de 53 le nombre de ses véhicules, qui passera de 219 (plus 3 autocars) à 169 d'ici au 30 juin 2013, et une nouvelle réduction de 13 véhicules avant le 30 juin 2014 ramènera le parc à 156 véhicules à la fin de l'exercice 2013/14.

Le Comité est bien conscient que l'évolution des situations opérationnelles peut donner lieu à des dépenses supplémentaires au titre des voyages, dans certains cas, mais il est néanmoins préoccupé par l'ampleur du dépassement signalé sur ce poste pour l'exercice 2010/11. Il souligne qu'il importe de veiller à ce que les ressources demandées pour les voyages soient budgétisées correctement et de faire de son mieux pour que les dépenses correspondantes ne dépassent pas les limites des crédits approuvés (par. 137).

La MINUK a contrôlé de près les déplacements et adopté des mesures d'austérité au cours de l'exercice 2011/12 pour maîtriser les frais de voyage, qui sont restés dans la limite des crédits approuvés. Une réduction de 26,1 % des ressources demandées pour les voyages figure au projet de budget 2013/14 (499 300 dollars inscrits en 2013/14 contre 675 400 dollars approuvés en 2012/13).

Le Comité note que les prévisions de dépenses afférentes aux voyages ont diminué mais il estime que les besoins exprimés dans ce domaine doivent continuer de faire l'objet d'un examen rigoureux. Tout en reconnaissant que les voyages sont nécessaires pour assurer le bon accomplissement des mandats, il s'inquiète des perturbations qu'ils causent dans le travail quotidien du personnel et des répercussions que de longues absences hors des lieux d'affectation peuvent avoir sur l'exécution des programmes (voir également A/66/739, par. 3 et 26). Le Comité estime de ce fait qu'il convient d'utiliser au maximum les nouvelles

La MINUK contrôlera de près les déplacements au cours de l'exercice 2013/14 et une réduction de 26,1 % des ressources demandées pour les voyages est inscrite au projet de budget 2013/14.

Chaque fois que cela sera possible, la MINUK aura recours aux vidéoconférences et fera appel aux facilitateurs d'autres organismes des Nations Unies pour qu'ils participent à des réunions en son nom.

Décision ou demande

Mesures prises

avancées des technologies de l'information et des communications et d'autres méthodes de représentation afin de réduire les besoins pour les voyages. Le nombre des voyages liés à la formation a également été évoqué comme un autre sujet de préoccupation important (par. 138).

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
(A/66/718/Add.7)

Demande/recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif a été informé que deux demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité étaient en suspens. **Le Comité consultatif engage la Mission à régler dès que possible la question de ces deux demandes d'indemnisation** (par. 12).

Il est aussi proposé de réaffecter un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) de la composante appui du Bureau de Mitrovica (Bureau du Chef de l'appui à la mission) au Bureau du Chef des services d'appui technique, qui compte un poste P-5 et aucun assistant.

[...]

Le Comité consultatif note que s'il est vrai que le Chef des services d'appui technique n'a pas d'assistant, les services qu'il dirige disposent de 20 postes d'agent du Service mobile et 55 de personnel recruté sur le plan national, en plus de son personnel international et de ses Volontaires des Nations Unies (voir A/66/673, tableau 3 : postes approuvés pour 2011/12). Compte tenu de l'existence de ces moyens, le Comité estime que le Bureau du Chef des services d'appui technique peut fort bien fonctionner sans le poste supplémentaire demandé. Et si les fonctions assurées par le titulaire du poste d'agent du Service mobile au Bureau de Mitrovica du Chef de l'appui aux missions n'ont plus besoin de l'être, il est d'avis de supprimer carrément ce poste (par. 27).

Il est indiqué que des gains d'efficacité seront réalisés dans les domaines des transports terrestres et de l'informatique, ainsi que grâce à la rationalisation des fonctions d'appui. En ce qui concerne les transports

La MINUK a procédé au versement de l'une des deux indemnisations en juillet 2012. Le règlement de l'autre est en attente de la réception des coordonnées bancaires du bénéficiaire.

Le poste n'a pas été réaffecté au cours de l'exercice 2012/13. Sa suppression est proposée dans le projet de budget 2013/14.

Les économies durables provenant de la mise en œuvre des gains d'efficacité lors des exercices précédents sont reportées sur les exercices budgétaires suivants; cependant, les années ultérieures ne refléteront pas de

Demande/recommandation

Mesures prises

terrestres, le contrat de sous-traitance de l'entretien des véhicules comprenant un volet pièces de rechange et entretien, la MINUK fournira au prestataire de services les pièces de rechange, que l'on peut se procurer à moindre coût en passant par les marchés du système des Nations Unies. La réduction des 400 000 litres de carburant prévus pour 2011/12 à 285 000 en 2012/13 sera réalisée en réduisant les possibilités d'utilisation des véhicules. La rationalisation des fonctions d'appui permettra de réduire le personnel d'appui d'un poste d'agent du Service mobile et trois d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Les initiatives concernant l'informatique portent sur des processus de regroupement de systèmes, de technologie virtuelle et de réduction du nombre d'appareils en service. La Mission limitera aussi ses dépenses en retardant l'achat de véhicules, en achetant les billets d'avion au moins deux semaines à l'avance et en fermant son bureau de liaison de Skopje. Elle atténuera les effets de ses activités opérationnelles sur l'environnement en installant et en entretenant des usines de traitement des eaux usées à Mitrovica et Pristina et en remplaçant 40 lampes de sécurité au mercure par un système d'éclairage à l'énergie solaire sur trois sites de répéteurs, l'objectif étant de limiter le recours aux générateurs dans les lieux où l'énergie est chère (A/66/673, par. 9 et 10). **Le Comité consultatif compte que les gains d'efficacité réalisés grâce à cette initiative et aux autres transparaîtront dans les projets de budget à venir** (par. 30).

Le Comité consultatif engage la Mission à réduire la quantité de voyages, lorsque c'est possible, y compris en réalisant davantage d'actions de formation en interne (par. 34).

variation, le gain d'efficacité ayant été entièrement réalisé l'année où il a été mis en œuvre.

La MINUK a réduit les voyages au titre de la formation comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget 2011/12 (sur un crédit ouvert de 115 400 dollars, la dépense réelle a été de 99 100 dollars). Dans le projet de budget 2013/14, les ressources au titre des voyages liés à la formation sont réduites de manière substantielle, passant de 149 700 dollars en 2012/13 à 39 000 dollars en 2013/14, soit une réduction de 73,9 %.

(A/66/718/Add.20)

Demande/recommandation

Le montant global des économies prévues sur les dépenses de fonctionnement est en partie annulé par les besoins supplémentaires à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, du fait que des vacataires ont été engagés pour répondre aux besoins opérationnels de la Mission (voir A/66/777, par. 9). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que l'augmentation des besoins à cette rubrique comprenait 60 015,39 euros de rémunération versés à cinq mécaniciens dont les postes étaient supprimés du fait de l'externalisation de l'entretien des véhicules. La prolongation de leurs engagements pour une durée déterminée jusqu'au 30 juin 2012 avait été approuvée par le Chef de l'appui à la mission, le 27 mai 2011. Le Groupe du contrôle hiérarchique du Siège de l'Organisation a indiqué à la MINUK, le 4 août 2011, que les engagements des mécaniciens ne devraient plus être prolongés et qu'il vaudrait mieux régler la question de façon informelle, en leur versant une indemnité, plutôt qu'au moyen du contrôle hiérarchique, vu que ce que l'Administration avait précédemment donné aux mécaniciens un espoir raisonnable et réaliste de rester attachés au service de la Mission pour un an, jusqu'au 30 juin 2012. Le Comité a aussi été informé que la Mission avait pris des mesures pour être sûre de ne pas donner d'espoir d'emploi au-delà de la fin de l'exercice, en veillant à ce qu'aucune prolongation d'engagement ne soit accordée avant que l'Assemblée générale ait approuvé le budget et le tableau d'effectifs de la Mission.

Le Comité consultatif demande qu'une enquête soit menée pour savoir ce qui a conduit à une telle situation, afin d'en tirer les enseignements et d'empêcher qu'elle ne se reproduise (par. 11).

Le Comité consultatif se déclare également préoccupé par le calendrier des exercices de classement des postes, leur incidence sur les exercices budgétaires à venir et l'application rétroactive de leurs résultats prévue par les règles pertinentes. Le Comité est donc d'avis que ces règles devraient être modifiées pour faire en sorte qu'à l'avenir, les exercices de classement des postes soient planifiés de telle façon que les obligations financières qui en découlent ne soient pas rétroactives mais

Mesures prises

La décision initiale de réduire les effectifs de chauffeurs plutôt que de mécaniciens a été prise lors de l'externalisation de l'entretien des véhicules, et elle a pris en compte le fait que les mécaniciens pouvaient combiner les fonctions de chauffeur et de mécanicien au cas où le vacataire ne serait pas en mesure d'assurer le service de manière satisfaisante. Il était prévu de faire appel aux compétences des mécaniciens pour réduire le temps d'immobilisation des véhicules, qui font partie intégrante des opérations de la Mission. Les enseignements qu'on en a tirés portent notamment sur la prise de mesures pour réduire le risque de voir la responsabilité éventuelle de l'Organisation engagée. À cette fin, les réductions d'effectifs seront à l'avenir soumises à une commission d'analyse comparative indépendante tant en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international que le personnel recruté sur le plan local.

La Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions planifiera les exercices de classement des postes de telle façon que, dans toute la mesure possible, les obligations financières qui en découlent coïncident avec l'exercice budgétaire auquel elles correspondent afin d'éviter le transfert de montants importants prélevés à d'autres rubriques et les incidences qui s'ensuivraient sur les activités prévues. Il convient de noter que la MINUK ne procédera pas à d'autres exercices de classement des postes.

Demande/recommandation

Mesures prises

prennent effet à partir de l'exercice budgétaire suivant, l'objectif étant d'assurer la prévisibilité du financement des missions et d'empêcher que de telles demandes de crédit additionnel ne soient présentées (par. 16).

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/66/5 (Vol. II), chap. II)

Demande/recommandation

Mesures prises

a) *Réaffectations fréquentes et généralisées. ...*

Le Comité a aussi noté que d'autres missions telles que la MINUK, la MINURSO et la MINURCAT faisaient des transferts fréquents et massifs entre postes budgétaires, jusqu'à 100 % dans certains cas (voir annexe VI) (par. 46).

Le Comité recommande également que l'Administration renforce le suivi et l'examen des transferts budgétaires et s'assure qu'ils sont pleinement justifiés au moment où ils sont demandés et avant que les dépenses soient engagées (par. 49).

La MINUK a renforcé ses contrôles internes, notamment en ce qui concerne l'examen, la surveillance et le suivi de l'exécution du budget dans son ensemble. Les réaffectations ont été réduites au minimum; elles doivent être pleinement justifiées et sont soumises à une procédure d'approbation rigoureuse.

Au Siège, la Division du financement des opérations de maintien de la paix examine toutes les demandes de réaffectation de crédits et fournit à ce sujet des conseils à la Mission conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU ainsi qu'à la pratique établie.

D. Bureau des services de contrôle interne

[A/66/286 (Part II)]

Demande/recommandation

Mesures prises

Risque Opération

Gestion de l'administration de la MINUK à Mitrovica et rôle des représentants municipaux dans le nord du Kosovo (AP2010/650/03). Le Département du cadastre de l'administration de la MINUK à Mitrovica ne disposait pas de moyens suffisants pour entreposer les dossiers, qui étaient conservés dans des boîtes de classement dans le bureau. La perte de ces dossiers rendrait problématique la vérification des titres de propriété et de l'authenticité des modifications apportées aux parcelles de terrain, en particulier pour les communautés n'ayant pas accès à la base de

La MINUK a mis en œuvre la recommandation; le dispositif de conservation et d'entreposage des dossiers du cadastre a été modernisé grâce à l'achat de classeurs offrant toutes les conditions de sécurité pour de tels dossiers; un espace a été réservé pour la conservation des documents; et un système de surveillance intégré constitué de détecteurs de mouvement a été installé.

données du cadastre. Un dispositif d'entreposage des archives et des dossiers atténuerait les risques de vol, de perte ou de détérioration des dossiers. La MINUK a admis la nécessité d'un système de conservation des dossiers et des archives et d'un dispositif d'entreposage sûr (par. 77).

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir sect. I du présent rapport) :

- **Création d'un poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu);
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : Il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : Il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

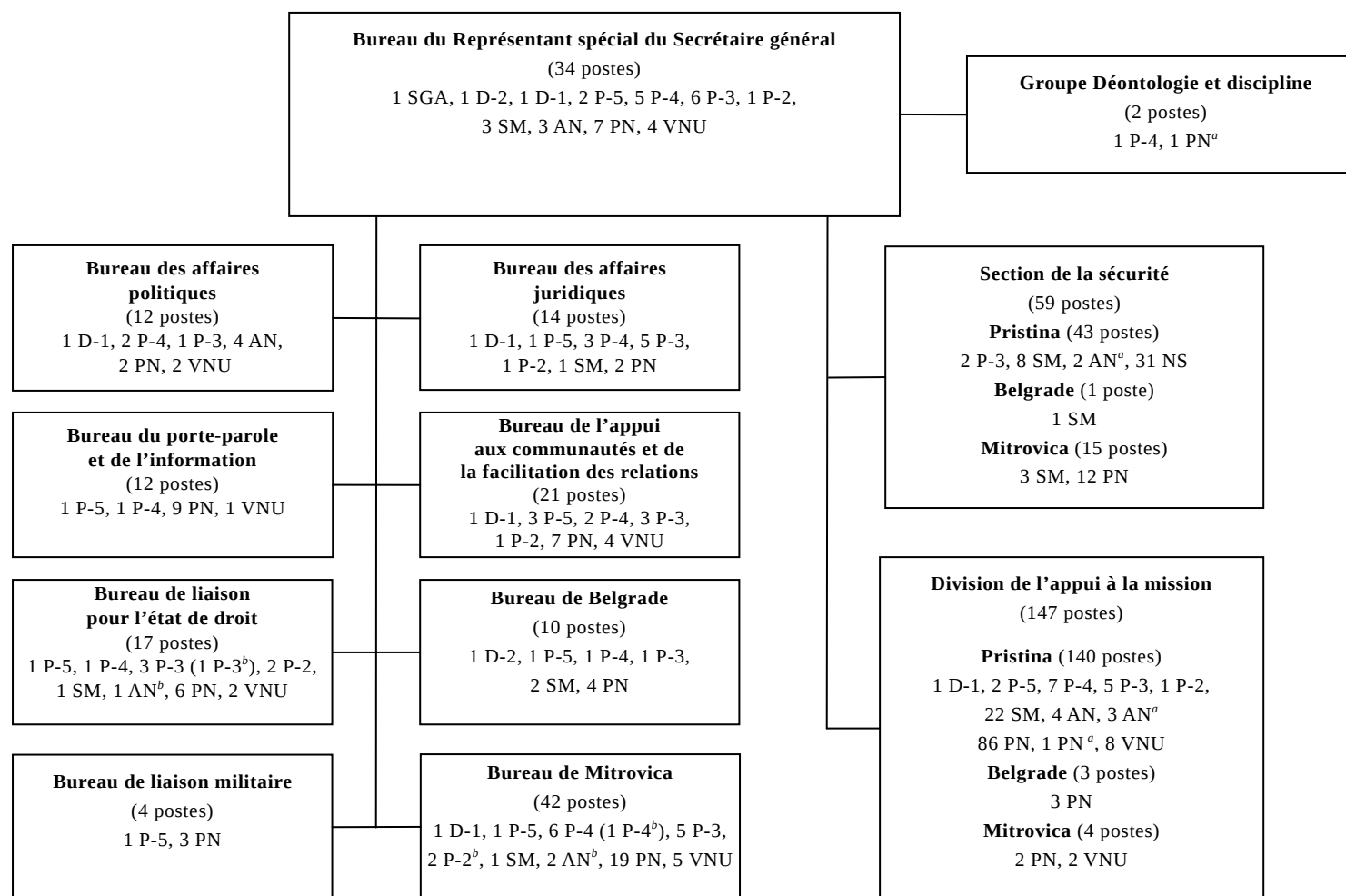
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens).

Annexe II

Organigrammes

A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

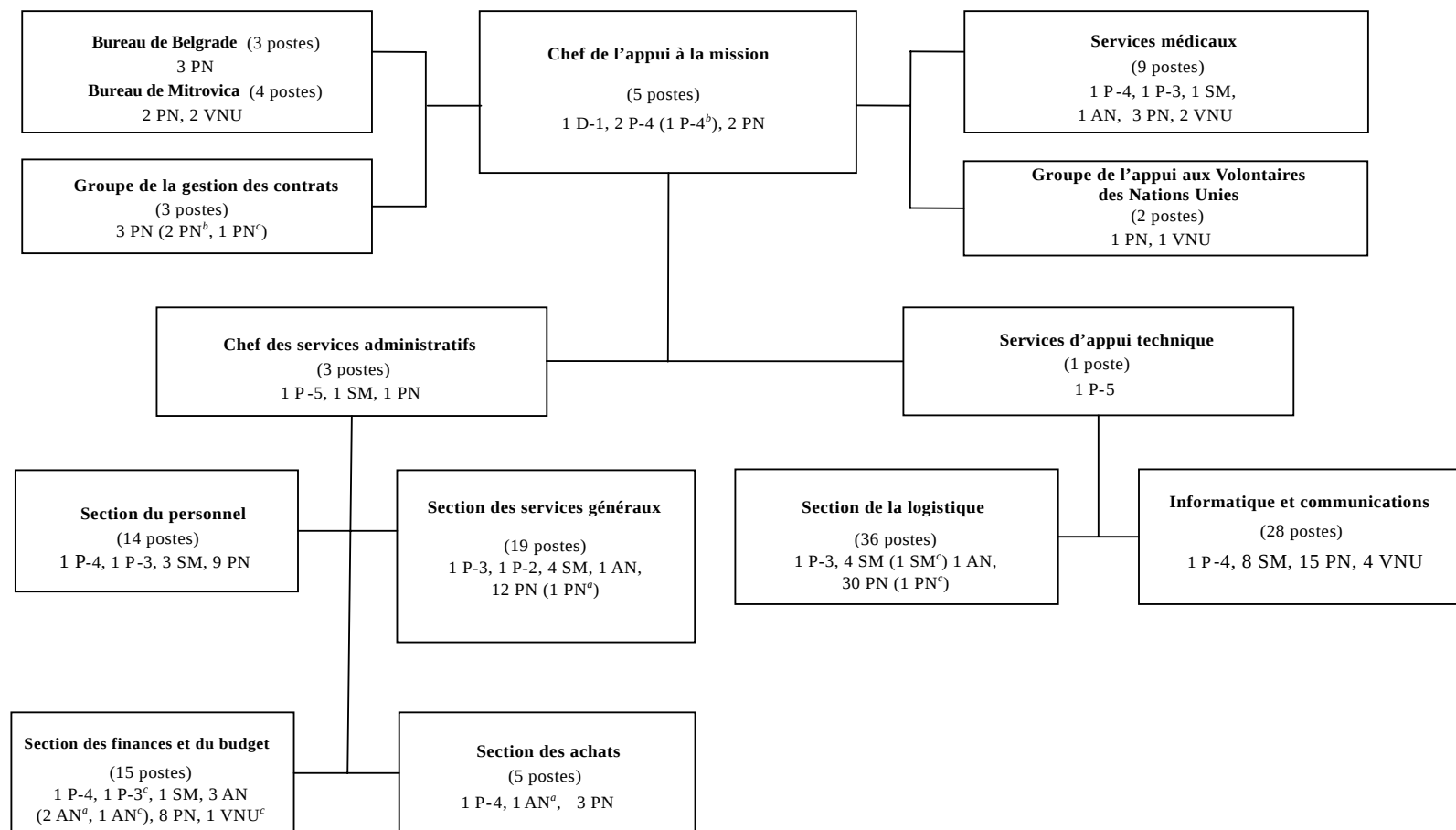


Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national;
PN = personnel recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Transformation.

^b Création

B. Division de l'appui à la mission



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; PN = personnel recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Transformation.

^b Réaffectation.

^c Transfert.

Carte



Map No. 4133 Rev. 53 UNITED NATIONS
January 2013

Department of Field Support
Cartographic Section